



## Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le lundi 27 juin, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 21 juin 2022.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

### Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIKI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Bruno SAINTE-ROSE, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY

### Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Agnès BERTRAND, durant toute la séance.  
Mme Célia BLAUDEL, durant toute la séance.  
M. Thierry LE DEZ, durant toute la séance.  
M. Pierre RABADAN, jusqu'au projet de délibération 2022 DASCO 37.  
M Bruno SAINTE-ROSE, jusqu'au projet de délibération 14 2022 13.  
M. Cédric VILLANI, durant toute la séance.

### Dont les mandataires sont respectivement :

M. Didier ANTONELLI,  
Mme Hélène MERMBERG,  
M. Valentin GUENANEN,  
Mme Olivia POLSKI,  
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE,  
M. Guillaume DURAND.

### Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE, à compter du projet de délibération 2022 DAE 2.

**Le quorum est atteint, Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 07.**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de commencer cette séance du Conseil d'Arrondissement du 27 juin, nous avons un ordre du jour chargé.

– **14 2022 15 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous avons reçu une délibération, la DJS 14, après la publication de l'ordre du jour de notre Conseil d'Arrondissement, par l'application de la Ville de Paris pour la gestion des délibérations à inscrire. La DJS 14 porte sur des subventions à 18 associations locales qui sont notamment aux conventions pluriannuelles d'objectifs. Il est important que l'on puisse s'exprimer dessus.

J'espère que nous pourrons approuver cet ordre du jour complémentaire.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 94**

– **14 2022 15 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **14 2022 12 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 17 mai 2022**

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je fais voter l'adoption du compte rendu de nos débats et vote du compte rendu du 17 mai dernier.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 95**

– **14 2022 08 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 8 mars 2022**

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 14 2022 13 : Approbation du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je présente l'adoption de notre budget supplémentaire 2022 qui concerne l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement.

L'ensemble des mairies d'arrondissement ont travaillé de la même manière et les mêmes enseignements ont été tirés pour ce budget supplémentaire 2022.

Tous les services de la Ville ont pu constater la bonne tenue budgétaire de l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement, ce qui nous permet d'avoir toujours une petite marge de manœuvre budgétaire pour faire face à de petites dépenses d'investissement imprévues ou en termes de fonctionnement pour différents grands secteurs attachés aux arrondissements (petite enfance, écoles, espaces verts, voiries, patrimoine d'arrondissement, fonctionnement de collectifs, d'associations, de projets émanant des quartiers). Nous avons dû faire face à une augmentation importante des prix et des coûts, notamment ceux liés aux marchés. Je ne vais pas rappeler les premiers effets économiques de la crise sanitaire, car nous parlons d'augmentation de cours et de tarifs avant même la guerre en Ukraine. Nous entrons dans une période beaucoup plus tendue en termes de gestion budgétaire, notamment en ce qui concerne les fluides. La dépense et la ligne budgétaire fluide dans nos mairies d'arrondissement et à l'échelle de la Ville de Paris sont l'ensemble des coûts en matière d'énergie. En consommation énergétique et consommation d'eau, notamment pour les piscines, ces fluides ont considérablement augmenté.

Concernant les reports libres d'emploi, c'est-à-dire les projets que nous avons pu mener en ayant une petite marge et qui pouvaient ici ou là s'ajouter ou des choses qui arrivent chaque année et qui ne se font pas ou sont reportées et qui nous permettaient de faire fonctionner les petits surplus, attendus ou projet de dernière minute, la Ville de Paris a demandé aux mairies d'arrondissement que nous ne puissions plus garder ces reports libres d'emploi, mais que ces crédits puissent servir à régler le paiement des fluides nécessaires au bon fonctionnement de nos équipements d'arrondissement.

D'autre part, il y a eu un abondement de la Ville à hauteur de 1 680 000 € pour faire fonctionner nos équipements.

Globalement, l'ensemble des maires d'arrondissement ont accepté ce principe de fonctionnement. Nous avons néanmoins dit qu'il faudrait peut-être réfléchir à avoir une estimation plus juste et au plus près des besoins de rénovation de nos équipements pour avoir une dotation d'investissement liée aux travaux d'urgence pouvant réellement servir à ces travaux et que cette enveloppe travaux d'urgence ne se transforme pas en outils pour réparer des choses qui auraient pu être programmées dans le cadre d'une dotation d'investissement plus justement mesurée, mais que nous acceptons cette manière de fonctionner pour les états spéciaux des arrondissements.

Par contre, de façon très récurrente et transparente pour les finances de la ville, il y a un transfert de l'état spécial vers le budget général lorsque nous payons les végétaux qui sont produits en régie directe par le centre horticole de Rungis et il y a une valorisation budgétaire.

Le troisième point dans le cadre de ce budget supplémentaire qui ne concerne que le 14<sup>e</sup> arrondissement est que nous avons enfin pu accéder à la demande des Conseils de quartiers avec le travail que nous avons fait avec Elliot DE FARAMOND, l'ensemble des Conseils de quartiers et Paul SIMONDON, adjoint à la Mairie de Paris, qui est que les Conseils de quartiers puissent bénéficier de plus d'enveloppes de fonctionnement et un peu moins d'enveloppes d'investissement. Cela a été obtenu. Nous allons pouvoir le mettre en place dès maintenant. Nous avons réuni les représentants des Conseils de quartiers il y a un mois et demi et nous avons convenu que l'enveloppe pour une année test passait en investissement à 5000 € et en fonctionnement à 6000 € par Conseil de quartier. Nous avons insisté auprès des Conseils de quartiers pour leur dire qu'il fallait vraiment qu'ils puissent organiser un travail et une dynamique de projet pour que ces enveloppes de fonctionnement puissent être consommées de manière juste et pertinente, tout comme le budget d'investissement.

Ce sont les principaux enseignements de ce budget supplémentaire 2022.

Avez-vous des interventions ?

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

J'avais deux questions. En référence à l'exposé des motifs du budget supplémentaire de la Ville de Paris qui sera examiné au prochain conseil, je vois que pour la Ville les recettes de fonctionnement sont majorées d'un peu plus de 30 millions en incluant l'augmentation du remboursement par les états spéciaux d'arrondissement des dépenses de fluides pour les équipements de proximité. En dépenses de fonctionnement, nous avons une augmentation de la dotation aux états spéciaux compte tenu de la hausse du prix des fluides au titre des équipements de proximité. Je voulais comprendre ce mouvement budgétaire.

Ma deuxième question est liée à l'abandon de projets du budget participatif du 14<sup>e</sup> arrondissement. Le premier projet est « la cuisine sur place » et le deuxième est « vers une place de la Porte de Vanves dédiée à la convivialité ». De quand datent ces projets et quelle est la raison de leur abandon ?

**M. LETISSIER**

Madame la Maire, je voulais insister sur un point que vous avez évoqué : nous subissons un certain nombre de dépenses contraintes, notamment liées aux fluides par rapport à la situation économique et politique que nous pouvons vivre. Nous voyons dans ce budget supplémentaire que cela représente plus d'un million d'euros de besoin de financement supplémentaire uniquement pour les fluides. La gestion municipale est bonne. Dans le 14<sup>e</sup>, il y a en plus un travail fait avec les conseils de quartiers pour calibrer la gestion de leurs enveloppes. Mais il y a des dépenses que nous subissons et qui vont continuer à poser problème, y compris durant les prochains exercices budgétaires.

Cela appelle deux réflexions : nous devons continuer à mettre l'accent sur l'isolation et la rénovation de nos bâtiments et nos équipements pour pouvoir faire des économies d'énergie dans un contexte où les tarifs d'énergie augmentent. Le deuxième sujet, peu présent dans le débat politique, est : que fait l'État ? Face à cela, l'État ne permet pas aux collectivités territoriales d'avoir des marges de manœuvre pour faire face. Ces dernières années, nous avons eu des orientations politiques qui étaient une « recentralisation » avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, la baisse des dotations globales de fonctionnement aux collectivités. Les collectivités sont de plus en plus appauvries par l'État, et à côté de cela, il y a des dépenses contraintes qui augmentent et nous mettent en difficulté.

J'aimerais que les habitantes et les habitants du 14<sup>e</sup> qui nous écoutent peut-être ce soir aient conscience qu'il s'agit d'un vrai problème politique qui n'est absolument pas médiatisé aujourd'hui : le sujet de la décentralisation et des moyens dont bénéficient les collectivités locales. Le sujet du rapport de l'État avec les collectivités n'est absolument pas débattu dans les médias alors que c'est un vrai problème. Nous avons un Président qui s'est fait élire en voulant faire 10 milliards d'économies sur les collectivités territoriales sur le nouveau mandat et qui ne dit rien sur la façon dans les collectivités territoriales vont pouvoir faire face.

Il est important d'insister sur ce sujet très peu médiatisé qui est fondamental si nous voulons réfléchir à ce que peuvent faire les collectivités locales, en particulier dans un contexte où de nombreuses dépenses contraintes augmentent.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Concernant la question des fluides, il y a eu un apport au budget supplémentaire de la Ville de Paris sur le budget de l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement à hauteur de 1 680 000 €. Nos restes libres d'emploi s'élevaient à 800 000 €. Ainsi, nos crédits n'étaient pas suffisants pour régler les factures des fluides et la Ville a dû compenser ce budget. Nous sommes mis d'accord pour travailler avec la Ville d'un point de vue des finances, mais aussi des services pour regarder par équipements si nous consommons plus d'énergie. Est-ce que nous payons forcément plus cher ou est-ce que nous arrivons à consommer moins énergétiquement parce que nous avons entamé un certain nombre de travaux de rénovation énergétique dans nos équipements et que c'était l'augmentation des tarifs qui provoquait l'augmentation de la ligne budgétaire ? Il est clair que ce budget supplémentaire montre que nous ne pouvons pas continuer à faire comme si ces sujets ne se posaient pas. Ce sujet se pose aussi pour les caisses des écoles et de nombreux autres sujets. Nous essaierons de nous mettre au travail pour faire fonctionner nos équipements différemment pour essayer d'avoir une gestion à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés.

Pour les projets des budgets participatifs, le projet de la Porte de Vanves a été abandonné, car il se situe à l'endroit où une grande réhabilitation va commencer avec la RIVP. Nous avons donc convenu avec les habitants qu'il n'était pas nécessaire de faire des travaux pour aménager quelque chose qui n'aurait peut-être plus de sens ou aurait pu être conçu différemment avec le bâtiment qui sera réhabilité d'ici deux ans. Pour « cuisine sur place », le lanceur de projet n'a pas souhaité poursuivre le projet.

#### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je ne comprends qu'au budget de la Ville de Paris, en inscription aux recettes, sur l'ensemble des arrondissements, nous avons +19,6 millions et en transfert aux arrondissements, nous avons exactement la même somme. Je comprends le double mouvement que vous évoquez - les fonds non employés et un abondement de la Ville de Paris - mais j'avais du mal à comprendre que les mouvements soient les mêmes.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Je pense que nous aurons le débat la semaine prochaine au Conseil de Paris.

Je propose de passer au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 96**

– **14 2022 13 : Approbation du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry ; E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DILT 6 : Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature**

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Il s'agit de renouveler l'avenant à la convention du 21 novembre pour l'installation des photocopieurs et des cabines photographiques installées à la mairie d'arrondissement, au rez-de-chaussée.

#### **M. AZIÈRE**

Je suis assez étonné de la durée de la convention de service qui est d'une année non reconductible pour un service de photomaton dans les mairies d'arrondissement. Cela me semble une durée de concession très courte pour un service habituel auquel la plupart des Parisiens sont rodés, y compris dans une période où les délais d'obtention et de renouvellement des papiers d'identité sont très longs. Cela me semble une raison de plus pour que la procédure de désignation soit respectée et prévisible. Elle ne demande pas de prolongation. Elle est suffisamment courte pour que nous puissions évaluer la fin de la concession et prévoir son renouvellement.

Dans le libellé de la délibération, il est tout à fait question d'aboutir à un nouvel attributaire. Je voulais savoir si la société Photomaton n'était plus candidate ou si les candidatures étaient déjà connues, mais je m'étonne que la délibération annonce déjà ses conclusions sur un nouvel attributaire.

Enfin, le passé m'a annoncé que les retards ne sont jamais annonciateurs de bonnes procédures en matière de renouvellement de concession. Par cette inscription, je voulais mettre en éveil votre vigilance et même votre exigence de respect des procédures. Je sais que les services ont une tâche

difficile, mais je voulais insister sur le respect de la procédure, le respect de la transparence, le respect des délais et surtout l'objectivité des critères d'attribution. Je ne veux pas revenir sur des exemples qui seraient un peu cruels pour vous, mais le passé nous a enseigné sur des concessions de service public de la Ville de Paris plus importante que celle-là qu'il n'a jamais d'à-peu-près administratif qui ne soit pas lourd d'intentions, bonnes ou mauvaises.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je propose que nous transmettions vos interrogations à la direction qui s'occupe de ces contrats d'exploitation. Je pense qu'il n'y a rien de très flou sur un photomaton. Nous aurons la réponse d'un point de vue juridique et du code de la Commande Publique sans aucun souci.

En attendant, je sou mets cette délibération au vote pour que nous n'ayons pas d'interruption d'activité de ce service.

---

### DÉLIBÉRATION N° 97

– **2022 DILT 6 : Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature**

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 6 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry) (E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DCPA 15 : Restructuration de la crèche Auguste Caïn - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives - 14, rue Auguste Caïn (14<sup>e</sup>)**

**Rapporteur : M. Amine BOUABBAS**

**M. BOUABBAS**

Nous avons évoqué la question climatique et la question du coût de l'énergie dans le contexte géopolitique actuel.

Cette délibération nous est soumise pour approuver l'opération de restructuration de la crèche Auguste Caïn. C'est une crèche de 72 berceaux situés au sein du patrimoine de Paris Habitat. Il s'agit d'anciens appartements qui ont été dans le passé restructurés et transformés en crèche. La crèche sur deux niveaux : le rez-de-chaussée pour les enfants et les professionnels et le sous-sol pour tous les services de type blanchisserie, etc. Les conditions de travail des personnels sont assez difficiles. C'est une crèche vieillissante et vétuste, mais avec de très beaux espaces extérieurs. Elle mérite donc une rénovation qui avait été programmée dans le cadre du plan d'investissement de mandature.

L'objectif est d'avoir de meilleurs fonctionnements et un confort d'usage, l'accessibilité à tous les publics, notamment aux personnes à mobilité réduite, la végétalisation de la toiture-terrace constituant une cinquième façade pour la crèche, des travaux de réfection des espaces verts de la crèche dans un esprit de cour oasis, la réduction des consommations énergétiques de 60 % par rapport à l'année 2015, et de favoriser le réemploi des matériaux et l'utilisation de matériaux biosourcés.

Il s'agit d'une opération importante estimée à 4,5 millions d'euros, dont le calendrier va s'étaler sur plusieurs années. D'ici la fin de l'année, un maître d'œuvre sera désigné. L'objectif est de réaliser les travaux du quatrième trimestre 2024 au premier trimestre 2026.

Il s'agit d'un investissement important pour la petite enfance et nos personnels avec des objectifs écologiques extrêmement forts.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour la présentation de ce projet important.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

J'ai une question concernant le coût. Il n'y a pas d'éléments dans l'exposé des motifs si ce n'est le montant avec un coût des travaux à 2,6 millions et un budget de l'opération à 4,5 millions. À quoi servent les 2 millions d'écart ?

**M. BOUABBAS**

Vous avez la liste des travaux. Je pourrais vous apporter une réponse plus précise la prochaine fois. Nous allons reparler de ce projet.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 98**

- 2022 DCPA 15 : Restructuration de la crèche Auguste Cain - Objectifs, programme des travaux  
- Autorisations administratives - 14, rue Auguste Cain (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DFPE 55 : Subventions (9 354 918 €), avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une série de délibérations habituelles de soutien à des établissements de petite enfance qui sont des crèches associatives qui participent au service public, car elles sont financées par la municipalité et la CAF. Elles participent aussi des commissions d'attribution.

La première délibération concerne la nouvelle crèche située 138, boulevard du Montparnasse, l'établissement Aquarelle de 45 berceaux pour une subvention de 248 625 €.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 99**

- 2022 DFPE 55 : Subventions (9 354 918 €), avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 
- 2022 DFPE 77 : Subventions (320 761 €) et avenant n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit du même type de délibération pour l'association La Planète des Enfants pour une subvention de fonctionnement de 119 920 €. C'est une crèche de 16 berceaux.

---

**DÉLIBÉRATION N° 100**

- 2022 DFPE 77 : Subventions (320 761 €) et avenant n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs  
Pour : 30 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 
- 2022 DFPE 79 : Subventions (91 310 €), avenant n° 1 et convention avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit aussi d'une subvention pour une structure associative l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique qui assure la gestion de la halte-garderie du 12 rue des Suisses avec 20 berceaux. Il s'agit à la fois d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 79 985 € et d'une subvention d'investissement de 11 325 € puisque des travaux de mise aux normes et de rénovation seront réalisés dans les prochains mois afin de répondre aux attentes réglementaires demandées par la PMI, la direction départementale de la protection des populations et la préfecture de police de Paris.

**M. DURAND**

C'est la troisième année que nous avons à voter une subvention pour cette halte-garderie. La position du groupe écologiste sera la même que les années précédentes : nous ne voterons pas cette délibération, non pas tant pour le travail que fait cette halte-garderie, vu qu'a priori il n'y a pas de problème particulier sur la manière dont les enfants sont accueillis, même si nous pourrions développer des visites de contrôle plus accrues comme cela se fait pour des crèches confessionnelles dans d'autres arrondissements, mais parce que cette halte-garderie est affiliée à l'Association Familiale Catholique, le réseau des AFC.

Nous avons déjà pu évoquer le rapport de ce réseau au modèle familial extrêmement traditionnel. Ce réseau entend développer par ses actions le modèle familial issu du mariage entre un homme et une femme, « cellule de base de la société ». Cette association est également anti-IVG. Elle est intervenue récemment contre la loi Gallot qui allonge le délai d'avortement en France. Je pense qu'avec l'actualité actuelle sur le retour sur le droit à l'avortement aux États-Unis, on peut se dire que les digues sont en train de sauter partout. C'est peut-être notre rôle de renforcer les choses là-dessus. Je pourrais également vous citer le livret qui a été publié en février dernier sur la « confusion dans le genre » qui explique que « si votre enfant se sent mal dans sa peau parce qu'il est né dans le mauvais corps, il faut lui dire que changer de prénom, changer de sexe ou de genre ou faire de la chirurgie ne résoudra pas son malaise. »

Une fois de plus, nous nous honorerions à ne pas voter cette délibération et trouver d'autres solutions pour garder un service de halte-garderie, y compris peut-être confessionnel, à Paris.

#### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Comme à notre habitude lorsque sont représentées des propositions de subventions aux associations à orientation confessionnelle, soit nous nous abstenons, soit nous votons contre. Dans le contexte des prises de position de l'association AFC France à laquelle se rattache l'association familiale catholique Saint-Pierre - Saint Dominique, nous voterons contre cette délibération.

Comme l'a relevé notre camarade Guillaume, les AFC ont participé au mouvement d'opposition contre le mariage entre personnes de même sexe en 2012 et 2013 et leurs dernières prises de position en février 2022 ont été l'interprétation des parlementaires qui délibéraient sur l'allongement des délais de l'avortement. AFC revenait d'ailleurs sur les facteurs de risque de l'avortement. Il est à considérer qu'un tel courant de pensée, comme nous venons de le voir il y a quelques jours aux États-Unis, peut engendrer des prises de position et lois antiavortement. Nous restons donc très circonspects sur les pensées véhiculées par AFC France, ce qui n'empêche pas de penser qu'il pourrait peut-être y avoir une autre manière de gouvernance pour cette crèche associative.

#### **M. DE FARAMOND**

Nous voterons pour cette subvention, mais je partage beaucoup des constats qui ont été dressés par mes collègues à l'instant. Nous voterons pour considérant le service offert aux habitants et habitantes du 14<sup>e</sup> et l'accueil qui est fait dans un contexte extrêmement tendu sur les différents services de la petite enfance.

Par contre, je pense qu'il est grand temps de s'interroger sur le gestionnaire de cette halte-garderie et sur ses idées. On peut respecter toutes les idées quand elles ne cherchent pas à imposer un comportement ou des pratiques à des gens qui ne les souhaitent pas. Nous le voyons avec l'IVG aujourd'hui et les débats que cela provoque ici en France. Nous ne sommes pas à l'abri. Apporter un financement public à ces structures, au-delà du service qu'elles rendent au niveau local, me semble grave à long terme, et cela souligne le besoin d'un véritable service public de la petite enfance à renforcer à Paris et à mettre à l'échelle de l'ensemble du territoire avec des garanties d'accès pour l'ensemble des petits Parisiens et petites Parisiennes afin de pouvoir à terme traiter avec d'autres partenaires qui ne partagent pas et ne diffusent pas des idéologies d'exclusion plutôt que d'inclusion et de vivre ensemble pour lesquelles nous nous battons ici dans le 14<sup>e</sup>.

#### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je ne veux pas allonger ce débat qui est récurrent. D'ailleurs, c'est tout sauf un débat, car je crois qu'il est clair que le service rendu est tout à fait bon. C'est pourquoi la Ville de Paris et la CAF en assurent le financement. Ce prétendu débat sert essentiellement à diffuser des préjugés de la part de certains conseillers que je ne comprends pas. J'entends que cette crèche bénéficie de financements publics « au-delà du service rendu ». Je voudrais bien une explication. C'est le financement du service rendu. Cette crèche accueille tous les enfants du 14<sup>e</sup> sans aucune restriction. Vous n'aimez pas les associations familiales catholiques et c'est votre droit, mais insinuer que cette association diffuse auprès des bébés ou de je ne sais qui des idéologies est ahurissant. Je n'ai pas envie de le répéter, car ce serait donner trop de crédit à l'exposé de simples préjugés.

#### **M. AZIÈRE**

Je constate qu'il y a « deux poids deux mesures », car nous venons d'étudier une délibération de plus de 9 millions d'euros pour l'Œuvre de la Croix Saint-Simon sur laquelle aucune remarque n'a été faite. C'est affligeant. Nous vivons une période difficile. Tout ce qui peut désunir le tissu national peut être exploité à des fins perverses et je trouve que les amalgames que vous faites entre la nature confessionnelle ou l'inspiration philosophique demain qui aboutissent à autant d'explications de vote auxquelles je n'ai pas compris grand-chose, car elles sont différentes, m'affligent. Je pense que dans cette période, il vaut mieux éviter les procès d'intention, les autodafés et autres partis pris sur ce genre de choses. Dans la mesure où le service rendu à la municipalité et à la collectivité parisienne a été validé par les services de la mairie, j'estime que ces considérations n'ont rien à faire dans notre débat municipal.

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 101**

– 2022 DFPE 79 : Subventions (91 310 €), avenant n° 1 et convention avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 3 pouvoirs

Contre : 7 dont 2 pouvoirs

(C Chevalier, G. Durand, A Ghaidi, F. Letissier, J Marchand, O. Polski, H. Sanches Ruivo)

Abstention : 1 dont 0 pouvoir

(S Parisot)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DFPE 81 : Subvention (154 500 €) à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Nous passons un autre aspect du soutien public, la médiation familiale. Il nous est demandé une subvention de 13 000 € à l'association Parenthèse Médiation qui assure des demi-journées de médiation familiale au centre Didot et au centre Maurice Noguès. Un médiateur familial intervient dans ces structures pour essayer de favoriser le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents.

---

**DÉLIBÉRATION N° 102**

– 2022 DFPE 81 : Subvention (154 500 €) à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DFPE 105 : Subvention (10 140 €) à quatre associations et signature de quatre avenants à conventions, pour le développement d'activités partagées parents-enfants dans des EAPE le samedi matin

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

C'est un dispositif que nous avons déjà vu et que nous renforçons par cette subvention raccordée au Réseau Môm'Artre pour des interventions d'éveil artistique et de soutien à la parentalité le samedi matin au sein de la crèche Cabanis de fin mai et à début juillet pour un montant de 3 136 €. Cela sera

renforcé à la rentrée. Ces ateliers ont beaucoup de succès et accueillent des dizaines de familles le samedi matin.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 103

– 2022 DFPE 105 : Subvention (10 140 €) à quatre associations et signature de quatre avenants à conventions, pour le développement d'activités partagées parents-enfants dans des EAPE le samedi matin

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DFPE 114 : Budget participatif 2021 - Subvention (7 200 €) et convention avec l'association « La Porte Entr'ouverte » (14<sup>e</sup>) pour la rénovation de la fresque à l'entrée de sa crèche parentale 14<sup>e</sup>

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Dans le cadre du budget participatif 2021, la crèche associative et parentale « La Porte Entr'ouverte », située rue Maurice Ripoché, avait déposé un projet. La délibération sanctionne ce vote favorable en accordant une subvention d'investissement d'un montant de 7 200 € pour réaliser cette fresque devant le 67 rue Maurice Ripoché.

#### **M. AZIÈRE**

Je voulais savoir quelle était la nature du projet de rénovation de la fresque. S'agit-il d'y substituer une autre fresque ou de rénover la fresque existante ? Dans le cas où il s'agirait d'une nouvelle fresque, y a-t-il eu un jury d'enfants ou de quelque nature que ce soit qui permette d'apprécier à l'avance la qualité des travaux entrepris ou de sélectionner un projet plutôt qu'un autre ?

#### **M. BOUABBAS**

Le chantier se réalisera en octobre 2022. Il y aura une concertation avec un cahier des charges artistique. Un vote est prévu dessus en associant les parents et moi-même. Ils ont actuellement d'autres problématiques de travaux, car actuellement, il y a à côté des travaux pour l'association Florimont. Nous avons donc pris un peu de retard. La concertation devait avoir lieu en juillet, mais le calendrier a changé.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 104

– 2022 DFPE 114 : Budget participatif 2021 - Subvention (7 200 €) et convention avec l'association « La Porte Entr'ouverte » (14<sup>e</sup>) pour la rénovation de la fresque à l'entrée de sa crèche parentale 14<sup>e</sup>

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DFPE 128 : Subvention (1 979 418 €) à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement (25 000 €)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Cette délibération concerne plusieurs subventions pour soutenir les LAEP, les lieux d'accueil parents-enfants que nous avons notamment au 15 rue des Mariniers.

Il y a trois délibérations différentes, notamment une de 54 600 € pour l'association APASO afin de financer ses accueils, notamment le mercredi matin avec de la médiation familiale, de l'accueil d'enfants de 0 à 4 ans au sein de la structure rue des Mariniers.

L'autre partie de la délibération est pour soutenir l'association Carrefour 14 en tant que telle avec 5 400 € sur le dispositif, mais aussi 25 000 € pour réaliser une fresque participative. C'est un budget lauréat du budget participatif 2021. L'objectif est de stimuler l'imagination des enfants et de faire participer les habitants, les enfants et leurs parents, à la réalisation de ce projet. Le motif envisagé est un banc de poissons pour rappeler le square Marin qui est à côté.

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Le groupe Paris en commun 14 se félicite que la Ville de Paris poursuive et diversifie ses actions en direction des familles, notamment par toutes les actions nommées : l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine en optimisant les taux d'occupation et de fréquentation tout en maintenant le respect de la qualité de l'accueil, les travaux de mise aux normes et de rénovation pour répondre aux attentes réglementaires, l'ouverture le samedi matin de structures dédiées à l'enfance, l'accès gratuit à un lieu de proximité sécurisé et adapté proposant des activités souvent intergénérationnelles de qualité, très appréciées des familles. Ces lieux d'écoute et de parole tiennent une place importante parmi les dispositifs de soutien à la parentalité. Ce sont aussi des espaces de socialisation à destination de familles en situation de précarité, celles en centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion.

La médiation familiale, dispositif d'accompagnement des familles pour faire face aux événements susceptibles de les fragiliser, contribue à la prévention des ruptures et à l'apaisement de conflits et constitue une prévention appréciable au moment de l'adolescence.

Enfin, l'optimisation des réseaux LAEP est une priorité partagée par la CAF et la Ville de Paris qui ont pris des engagements forts dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2019-2022.

Le groupe Paris en commun se réjouit de l'impact positif de ces actions auprès des familles, actions qui participent à un meilleur épanouissement pour tous. Reste à formuler le vœu que le problème général du recrutement partout en France ne vienne pas entraver cette belle dynamique.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je m'interroge sur le montant de 25 000 € pour réaliser une fresque participative.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il est bon de rémunérer l'artiste. Il y a également les frais de matériel. Puis il y a tout un travail d'ateliers avec les enfants et les parents. La fresque est un média pour faire un travail. Vous pourrez demander le détail et vous rendre sur place pour discuter avec la direction du centre socioculturel.

---

**DÉLIBÉRATION N° 105**

– 2022 DFPE 128 : Subvention (1 979 418 €) à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement (25 000 €)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs  
Pour : 30 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DASCO 37 : Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Cette délibération a pour objectif d'acter les conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. Vous savez que, l'an dernier, nous avons retourné dans le giron de la caisse des écoles le collège Jean Moulin. L'année d'avant, c'était le cas du collège Alphonse Daudet. Il y avait déjà auparavant le collège Saint-Exupéry. À la rentrée prochaine, le collège Giacometti sera également géré par la caisse des écoles. Tous les collèges hors cité scolaire seront en gestion caisse des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Nous avons ici deux modèles de convention, pour les collèges qui étaient avant 2021 et pour les collèges qui ont intégré après 2021, avec les objectifs dont nous avons déjà parlé d'alimentation durable, de transition écologique, etc. qui sont inscrites dans ces conventions et dans le cadre du plan alimentation durable qui avait été présenté la dernière fois par ma collègue Sidonie PARISOT.

#### **M. DURAND**

Ce sera l'occasion d'accentuer et développer les objectifs du plan d'alimentation durable que je voulais rappeler rapidement, notamment parce que nous sommes plutôt bons élèves dans le 14<sup>e</sup> avec déjà plus de 50 % d'alimentation depuis 2016. Notre plan est qu'en 2027, nos cantines doivent être à 100 % d'alimentation durable et de saison, dont 75 % de bio, avec la moitié d'aliments de proximité, c'est-à-dire produits et transformés à moins de 150 km de Paris, la suppression des sels de nitrite et la valorisation locale des déchets alimentaires en poursuivant nos objectifs de zéro huile de palme et zéro OGM. Il s'agit enfin de développer les alternatives végétariennes avec une alternative quotidienne dès 2025 et la généralisation de deux repas végétariens dès 2023. On ne saurait trop insister sur le fait que limiter notre consommation de viande et d'aliments carnés nous aidera grandement à diminuer notre impact sur le dérèglement climatique.

#### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je voudrais connaître l'impact des augmentations tarifaires sur la restauration scolaire à Paris et surtout dans le 14<sup>e</sup> et la façon dont nous allons nous adapter à ces contraintes tarifaires pour maintenir la qualité des repas qui est un objectif que nous partageons tous.

#### **M. BOUABBAS**

Nous n'avons pas encore mesuré les effets. Je pense que nous en reparlerons d'ici la fin de l'année en conseil d'administration de la caisse des écoles et peut-être ici aussi. Il y a déjà des produits très chers. Nous avons même du mal à trouver des œufs. Le poisson est de plus en plus cher. D'ailleurs, outre son intérêt écologique et de santé publique, les alternatives végétariennes sont souvent aussi moins chères. Dès la rentrée 2022, nous aurons deux repas végétariens hebdomadaires, donc nous serons en avance par rapport au reste de Paris. Par le biais des collèges, nous allons commencer à expérimenter l'alternative végétarienne quotidienne à la rentrée prochaine.

Cet effet budgétaire sera mesuré d'ici la fin de l'année quand nous ferons le prochain budget. Il est très possible que nous puissions en parler à l'occasion de la nouvelle subvention à la fin de l'année civile.

---

### DÉLIBÉRATION N° 106

- 2022 DASCO 37 : Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DASCO 49 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5 273 878 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Il s'agit d'un avenant à la subvention pour la caisse des écoles de l'arrondissement. L'an dernier, nous avons intégré les espaces naturels découverts de Porte de Boulogne et Espérance qui seront à nouveau livrés par la caisse des écoles cet été. C'est un avenant à la subvention d'un montant de 72 350 €.

---

### DÉLIBÉRATION N° 107

- 2022 DASCO 49 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5 273 878 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DASCO 43 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5 319 801 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Il s'agit également d'un avenant à la subvention de la caisse des écoles pour prendre en compte l'intégration du collège Giacometti dans le périmètre d'intervention de la caisse des écoles à partir de la rentrée 2022. La caisse des écoles va notamment intégrer le transfert de trois agents qui sont présents dans le collège et qui vont rester travailler avec la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement.

L'avenant est un complément de 45 923 € par rapport à la subvention déjà votée.

---

### DÉLIBÉRATION N° 108

- 2022 DASCO 43 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5 319 801 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DASCO 29 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1350 €), subventions d'équipement (13 710 €) et subventions travaux (158 266 €)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Il s'agit des subventions classiques pour travaux. Cela concerne le collège Saint-Exupéry pour des travaux urgents de 158 000 €, le collège Jean Moulin avec 12 329 € pour le remplacement de VMC et des travaux dans les sanitaires filles et garçons et le collège Daudet avec 7 600 € pour une mise aux normes SSI.

---

### DÉLIBÉRATION N° 109

- 2022 DASCO 29 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1350 €), subventions d'équipement (13 710 €) et subventions travaux (158 266 €)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DASCO 46 : Collèges publics - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451 217,40 €) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Cette délibération prévoit le versement d'une dotation basée sur une contribution par repas et par semaine d'internat versée en deux fois. 60 % sont versés en début d'année civile et couvrent la période de janvier à juin. Le second versement, de 40 %, est versé au cours de l'été et couvre la période de septembre à décembre.

Avec le transfert du collège Giacometti dans le giron de la caisse des écoles à la rentrée, la quote-part correspondant à la période de janvier à juin 2022 sera maintenue tandis que le solde correspondant à la période de septembre à décembre n'aura pas lieu d'être versé pour le collège Giacometti.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

J'en reviens à ma question précédente sur l'évaluation de la contribution de la Ville de Paris au regard de l'augmentation des coûts. Dans l'exposé des motifs, je ne vois pas d'indication prenant en compte ces augmentations tarifaires.

**M. BOUABBAS**

C'est comme pour la crise sanitaire. Quand il y aura un effet, il y aura un ajustement qui sera intégré en fin d'année.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Toutes les caisses des écoles travaillent de la même manière et le font remonter de la même manière.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 110**

– **2022 DASCO 46 : Collèges publics - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451 217,40 €) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DASCO 53 : Subventions d'investissement (600 795 €) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une délibération aux collèges dans le cadre du Budget Participatif des Collèges. Il y a un montant de 14 570 € pour le collège Jean Moulin pour un projet « Laser Run ».

**M. ANTONELLI**

Je voudrais souligner l'énorme succès du Budget Participatif des Collèges qui entraîne une vraie prise de conscience des collégiens par rapport à leur établissement. Le collège leur appartient. En participant à sa transformation et son amélioration, ils arrivent à comprendre les problématiques budgétaires et temporaires de ces embellissements qu'ils ont décidé. C'est une aventure qui fonctionne extrêmement bien.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 111**

– **2022 DASCO 53 : Subventions d'investissement (600 795 €) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DASCO 57 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

L'objectif de cette délibération est d'actualiser le forfait des prestations accessoires, c'est-à-dire les charges de logement de fonction pour 2021 et 2022. Dans ces logements de fonction occupés pour nécessité de service, nous avons des personnels de direction, de gestion et d'éducation et des agents soignants.

La Ville de Paris maintient le niveau de franchise actuelle soit 1837 € pour l'ensemble des personnels logés par nécessité absolue dans des logements avec chauffage collectif et 2450 € pour des agents logés dans des logements sans chauffage collectif.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 112**

- 2022 DASCO 57 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DU 87 : Maine-Montparnasse (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) - Projet PRD Montparnasse - Convention de projet urbain partenarial avec la SCI PRD MONTPARNASSE - Étude d'impact et demande de Permis de Construire

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

En l'absence d'Agnès Bertrand, je vais présenter les quatre délibérations dont elle était la rapporteure. La première délibération est la DU 87 qui concerne une opération sur le quartier Maine-Montparnasse.

Il s'agit du projet PRD Montparnasse qui concerne la barre du CNP qui est au-dessus de la Gare Montparnasse. Cet immeuble de bureaux a été racheté par Altarea Cogedim qui souhaite développer un projet de rénovation complète de cette barre d'immeubles. Pour ce faire, ils ont déposé un permis de construire fin 2021. Nous avons reçu Altarea Cogedim pour discuter du projet. Du fait de la taille assez significative de cette barre d'immeubles de bureaux, et surtout du fait de son accroche qui n'est aujourd'hui pas très fonctionnelle, dans son cahier des charges, la Ville a insisté sur l'accroche de cet immeuble dans l'espace public au niveau de la rue. Il y a donc un projet urbain partenarial (PUP) à passer entre la SCI PRD MONTPARNASSE, dont Altarea Cogedim fait partie, et la Ville de Paris.

On parle d'un PUP quand un propriétaire foncier à l'initiative d'un projet d'urbanisme participe à la requalification de l'espace public sur lequel il s'accroche. Parfois, le PUP peut s'élever à 20 % des travaux. D'ailleurs, dans le 14<sup>e</sup>, nous considérons que vu l'ampleur des projets et le nombre de projets importants qui se déroulent sur le quartier Maine-Montparnasse ainsi que le fait que les porteurs de projets ne sont pas de petits porteurs de projets, ils ont donc les moyens de participer de manière plus conséquente à la requalification de l'espace public.

Cette délibération a deux aspects : acter le PUP à 50 % du projet de requalification de l'espace public qui sera nécessaire suite à ce projet et présenter les premières conclusions de l'étude d'impact qui est réglementaire quand il y a un projet de cette envergure.

Les premières conclusions sont plutôt positives. Elles actent un certain nombre de points, notamment sur le fait qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'ensoleillement, car le projet actuel garde le gabarit du bâtiment. Il y aurait ainsi une intégration dans les espaces publics à travailler avec la demande de la Ville de Paris sur l'accessibilité des espaces végétalisés et l'accessibilité du jardin Atlantique avec une connexion de ces différents espaces. Sur l'effet îlot de chaleur urbain et gestion des eaux fluviales, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Île-de-France dit qu'il y aurait plutôt un impact positif du fait du choix des matériaux et de la végétalisation notamment sur le toit du bâtiment. Sur les mobilités et l'accessibilité à cet immeuble de bureaux, cet avis indique qu'il y aurait la suppression d'un certain nombre de places de parking de voitures motorisées pour les transformer en places deux-roues. Cela permettrait de donner un premier avis positif.

Nous avons demandé à Altarea Cogedim de présenter ce projet aux habitants du quartier et à l'ensemble des habitants qui seraient intéressés du 14<sup>e</sup>, voire du 15<sup>e</sup> et du 6<sup>e</sup> arrondissement. Cette réunion n'a pas pu tenir, car Altarea Cogedim souhaitait que nous soyons présents et nous avons dit que nous étions en période de réserve du fait de la campagne électorale et que c'était trop court pour l'organiser à l'issue des quatre tours d'élections et avant les vacances d'été dans un format correct et raisonnable pour assurer une présence significative.

Comme nous l'avons vérifié auprès de la Ville de Paris, le fait de voter cette délibération ne vaut pas avis forcément positif de la part de la mairie du 14<sup>e</sup> ou de la Ville de Paris sur le projet de permis actuellement à l'instruction.

D'autre part, nous avons tenu à ce qu'Altarea Cogedim organise cette réunion à la rentrée de septembre. Nous rendrons un avis après avoir écouté les habitants.

Cette délibération n'obère et n'entrave en rien un avis qui sera mesuré et qui sera rendu par rapport à tous les éléments sur lesquels nous serons attentifs sur l'impact d'un projet tel que celui-ci, la manière dont il va être construit, les garanties qui seront données sur un tas de sujets. Je vous demande donc de voter cette délibération.

#### **M. DURAND**

Nous allons voter cette délibération puisqu'elle concerne le PUP qui est à hauteur de 50 %, ce qui est désormais la norme à Paris, mais nous continuons de nous en féliciter pour les quelques reprises de trottoir et de voirie qui concernent le 14<sup>e</sup>. Mais nous soulignons bien ce que vous avez également dit, à savoir que ce vote positif et cette délibération ne valent pas soutien au projet qui sur un certain nombre d'aspects est positif, en termes d'îlots de chaleur, de réduction de places de parking pour les voitures, de végétalisation de la toiture, mais qui passe peut-être à côté de l'essentiel de ce que nous souhaiterions pour ce quartier, puisque le projet de bureaux prévoit une augmentation du nombre des usagers du bâtiment de l'ordre de 450 personnes. C'est ajouter de la densité à la densité, ajouter des bureaux sur des bureaux. C'est encore considérer que seule l'attractivité économique doit être la boussole des projets immobiliers à Paris. Ce n'est pas notre position. Nous allons voter cette délibération. Je pense que nous ne serons pas amenés à nous prononcer sur le permis de construire final dans le 14<sup>e</sup> puisque c'est sur une parcelle du 15<sup>e</sup>, mais je compte sur mes collègues au Conseil de Paris pour batailler vivement afin que ce projet ne se fasse pas en l'état et qu'on puisse l'amender pour trouver d'autres solutions plus acceptables au regard des enjeux généraux.

#### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

J'ai une brève interrogation sur l'impact du chantier proprement dit tant du point de vue écologique que sur la vie des gens. En 2019, nous avions déposé un vœu de la majorité municipale qui faisait référence à ce sujet. Nous parlions plus largement d'un projet pour alimenter les commerces qui verront le jour après. Il y a une vraie révolution à avoir sur la façon dont va se dérouler le chantier, ses impacts... Je sais que cela est réglementé, mais je pense que ça devrait être présent dans le débat qui va avoir lieu. Il faut vraiment le noter afin qu'il y ait le moins d'impacts négatifs possible.

## **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Comme vous et Mme CHEVALIER l'avez dit, il y a un point de vigilance qui est que ce projet aurait dû être présenté aux riverains des trois arrondissements concernés et je regrette qu'il n'ait pas été. J'entends vos explications, Madame la Maire.

Comme Mme CHEVALIER, je pense qu'il serait bien que les riverains de ce projet, mais également des autres, aient une vision globale sur la durée et l'impact des travaux de l'ensemble des projets dans ce quartier. Beaucoup ne sont pas du tout informés. Il y a un devoir d'information à entreprendre.

Sur le projet lui-même, en point de vigilance supplémentaire, sans démentir l'utilité de rénover ce bâtiment, car il y aura un désamiantage, il faudra avoir un point de vigilance sur le positionnement des souffleries afin d'éviter les nuisances sonores pour le voisinage.

Il y a aussi un point de vigilance sur l'espace de logistique urbaine qui sera créé. Qu'y a-t-il de prévu pour la gestion des flux et les entrées/sorties de camions ?

Il y aura aussi un point de vigilance sur les éventuels reports de circulation dans les rues adjacentes, sur l'accessibilité PMR, sur la maximisation des espaces plantés.

Si j'ai bien compris, il y aura 500 personnes de plus qu'actuellement sur le site. Je ne sais pas si tout cela était bien pris en compte.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons. Si je comprends bien, il s'agit d'un vote sans portée juridique. Il s'agit d'un avis favorable moyennant l'exposé de réserves, nous pouvons donc ajouter les nôtres.

## **M. AZIÈRE**

Je trouve que cette délibération pose beaucoup de questions et amène très peu de réponses. Je suis étonné de votre conclusion qui va vers le vote de cette délibération, ce qui est un chèque en blanc donné à l'avancement du projet alors que beaucoup de choses restent extrêmement problématiques et mériteraient que la mairie du 14<sup>e</sup> y attache une attention beaucoup plus grande. Je pense en particulier au flou général qui concerne, dans la délibération, l'organisation des flux, de la circulation, du stationnement, des déplacements, l'accès aux jardins et surtout aux abords de la gare que nous savons très problématique actuellement pour les usagers de la gare et l'ensemble des riverains. Accepter cette absence de réponse précise et concrète sur ces problématiques est très dangereux a priori.

D'autre part, je rejoins ce qu'a dit Guillaume DURAND et que j'avais noté, c'est-à-dire l'augmentation en termes de densité d'usagers des bureaux de 3500 à 4000 personnes. Il s'agit d'une augmentation de la densité en termes de bureaux, mais également de la fréquentation de l'immeuble avec le coût carbone que cela suppose en termes d'accès, de transport public, de charges d'usage, etc. Cela ne me paraît pas anodin.

Plus problématique, je lis les remarques faites sur l'intégration du projet dans les espaces publics et paysagers. Les usages d'insertion du projet ne prennent pas en compte les projets voisins, que ce soit la rénovation de la tour Montparnasse ou le projet Oasis sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer un certain nombre de réserves. On note une augmentation de la hauteur de l'immeuble de quasiment deux étages. Même si le PLU l'autorise, je considère que cela piétine les principes adoptés durant la campagne municipale. L'augmentation de la hauteur est assez fréquente dans ce type de projet avec des avenants assez classiques. Enfin, l'étude d'impact révèle l'absence d'intégration et souligne le caractère séparé du projet avec celui de l'atelier Montparnasse. Ces projets n'ont pas été pensés de façon cohérente sur une même vision urbaine. Cela devrait nous inciter à avoir encore plus de réserves. J'ajoute qu'il révèle un déficit de la prise en compte de la qualité de l'espace entre l'ex-musée de la Libération et le bâtiment.

Pour toutes ces raisons, je pense que l'abstention de la mairie du 14<sup>e</sup> devrait être de rigueur. Beaucoup trop de questions sont posées et il y a une absence totale de réponse. Je m'abstiendrai.

## **M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote. Le travail commence avec l'introduction de cette délibération, y compris pour la concertation avec les élus locaux, car je ne sais pas ce que pense mon collègue du 15<sup>e</sup> arrondissement, n'ayant pas pu échanger avec lui, mais surtout avec les habitants du quartier. En effet, c'est ce qui permet au permis de construire d'aller jusqu'au bout de son instruction. Cela n'augure en

rien un avis favorable. Je pense avoir donné quelques éléments sur le fait que nous ne sommes pas complètement favorables à ce projet.

C'est l'instruction d'un PUP et d'un avis d'étude d'impact sur un projet. La réunion aura lieu début septembre.

---

### DÉLIBÉRATION N° 113

– 2022 DU 87 : Maine-Montparnasse (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) - Projet PRD Montparnasse - Convention de projet urbain partenarial avec la SCI PRD MONTARNASSE - Étude d'impact et demande de Permis de Construire

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir

(P Viry)

---

– 2022 DLH 124 : Location de l'immeuble 50 à 62, bd Jourdan (14<sup>e</sup>) par l'EPFIF à la RIVP - convention spécifique

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

C'est une délibération qui confie la gestion de l'immeuble du 50 au 62 bd Jourdan et la réalisation de son projet à la RIVP. Il s'agit du site du garage Citroën de la Porte d'Orléans. En 2019, la Ville avait décidé de préempter cette adresse. L'Établissement public foncier d'Île-de-France est là pour porter au nom des collectivités l'achat de foncier pour les mairies. L'EPFIF confie à la RIVP la gestion et la réalisation du projet pour cet immeuble.

Il n'y a pas encore de permis déposé. À la rentrée, nous devons réaliser des ateliers avec les habitants du quartier pour définir les usages des socles du rez-de-chaussée et du toit-terrasse. Il est déjà acté un projet de réhabilitation du garage. Nous n'allons pas le démolir. Nous allons construire une résidence universitaire de 62 logements, ce qui est à peu près le potentiel du bâtiment. Il y aura plusieurs plateaux de 1000 m<sup>2</sup> chacun et il y aurait 4500 m<sup>2</sup> d'activités sur lesquelles nous allons bientôt travailler un cahier des charges.

L'EPFIF souhaite conclure sur cet immeuble avec la RIVP d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans.

Je vous propose de voter cette délibération. Nous reviendrons à la rentrée avec une série d'ateliers et de rencontres avec les habitants, la RIVP et l'équipe municipale pour finaliser la programmation de ce lieu.

**M. ANTONELLI**

Le groupe Paris en commun veut souligner le long travail citoyen participatif qui a été engagé et qui va continuer à la rentrée pour déterminer l'avenir de ce bâtiment. Je voudrais aussi louer l'occupation temporaire actuelle d'Emmaüs qui accueille de nombreuses familles en difficulté. Nous soulignons le très bon choix de la Ville de Paris d'acquiescer cet immeuble.

**M. VIRY**

Ma question a trait à la bonne compréhension du dossier. Les 11 millions de loyers capitalisés sont-ils versés à la RIVP par l'établissement ?

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il s'agit d'un bail emphytéotique. L'EPPFIF porte pour l'instant le foncier. Je ne peux pas vous répondre maintenant, mais nous pouvons regarder et je vous répondrai.

**M. VIRY**

En complément, j'aimerais savoir si le bénéficiaire du loyer capitalisé bénéficie de la même exception que la Ville de Paris, à savoir utiliser les fonds pour des dépenses de fonctionnement et non pas uniquement pour des dépenses d'investissement.

**M. AZIÈRE**

Je voulais juste me féliciter de cette délibération et de ce projet, en particulier vers le logement étudiant, sachant que notre arrondissement fait des efforts considérables sur le plan de l'accueil des étudiants depuis quelques années et je trouve que c'est une excellente chose.

**M. VIRY**

Nous sommes un peu gênés pour voter cette délibération faute d'explications. Nous allons la voter, car elle paraît de bonne gestion. Mais il est possible que nous changions de position à l'avenir quand nous aurons plus d'informations. Si nous changeons d'avis, ne le soulignez pas à ce moment-là.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 114

– 2022 DLH 124 : Location de l'immeuble 50 à 62, bd Jourdan (14<sup>e</sup>) par l'EPPFIF à la RIVP - convention spécifique

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DLH 125 : Réalisation dans les 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements d'un programme de création de sept logements PLA-I par SNL-Prologues - Subvention : 43 425 €

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il s'agit du versement d'une subvention d'un montant de total de 43 425 € à l'association SNL, Solidarités Nouvelles pour le Logement. Le principe de fonctionnement de cette association, qui est vraiment très efficace et très pertinent, est que cette association achète des logements dans le patrimoine privé parisien, puis elle les loue à des personnes dans un parcours de réinsertion. Il s'agit de logements relais jusqu'à la stabilisation de la situation pour que la personne puisse trouver une situation pérenne et durable.

Cela concerne deux logements : un T3 d'une surface d'environ 45 m<sup>2</sup> au R+1 d'un immeuble situé 6 rue de la Briqueterie et un T2 qui pourrait être reconfiguré en T3 au 6bis rue de la Briqueterie.

La Ville propose d'accorder une subvention de 43 425 € et la garantie de la Ville à ces emprunts PLA-I que la fondation et la société d'investissement vont faire. Je remercie les habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement militant à SNL 14 qui sont des militants du logement accessible et abordable pour tous.

---

## DÉLIBÉRATION N° 115

– 2022 DLH 125 : Réalisation dans les 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements d'un programme de création de sept logements PLA-I par SNL-Prologues - Subvention : 43 425 €

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DLH 148 : Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Cette délibération est dans le lancement ce soir du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Il s'agit d'une étape importante. Il y a quelque temps, nous avons conclu une convention de partenariat entre tous les acteurs du logement social et du logement public en région Île-de-France. Ce plan partenarial de gestion de la demande est un dispositif de la loi Elan.

L'objectif est qu'à partir du vote de cette délibération, nous organisons des ateliers de travail et des ateliers de réflexion pour regarder comment tous les acteurs du logement social, bailleurs, réservataires et les personnes chargées d'accompagner les Parisiens et les Franciliens dans sa démarche de logements pourront arriver à une harmonisation et une gestion partagée avec des objectifs précis.

Ce travail devra porter sur différentes thématiques :

- La qualité de l'information et l'accueil des demandeurs avec une même information et des mêmes règles pour tous les partenaires ;
- Des délais de rendez-vous inférieurs à un mois ;
- Une gestion partagée de la demande par tous et pour tous les partenaires ;
- Des modalités de qualification de l'offre pour obtenir une meilleure mixité sociale ;
- Des indicateurs de délai d'attente par type de logement et secteur géographique, ce qui doit aussi éclairer les habitants et les habitantes en situation de mal-logement pour mieux qualifier leur demande ;
- La liste de situations demandant un examen particulier : personnes signalées DALO, en très grande errance ou en grande précarité ;
- Les moyens pour favoriser les mutations internes au sein du parc social ;
- Le principe et les modalités d'un système de cotation : en effet, il y a très longtemps la Ville de Paris avait mis en place un système de cotation. Aujourd'hui, nous sommes encore quasiment les seuls à appliquer cette cotation. Nous avons demandé à partager les objectifs de cette cotation quitte à revoir la cotation afin que nous ayons un barème unique appliqué par les réservataires pour assurer une plus grande lisibilité et efficacité de la gestion des désignations. À la Ville de Paris et dans les mairies d'arrondissement, nous faisons déjà beaucoup de choses déjà.
- Avoir un point d'accueil dans les mairies d'arrondissement constitue un début de maillage pour chaque habitant confronté à une situation de mal-logement.

- Il y a également la cotation que nous avons mise en place. Il y a la location choisie qui peut regrouper ce que j'ai indiqué sur les modalités de qualification de l'offre par rapport aux demandeurs.
- La location est choisie avec le dispositif LOC'annonces sur lequel un bilan sera fait afin de voir comment améliorer les choses.
- La géographie solidaire créée par la convention parisienne d'attribution dans l'objectif d'atteindre une meilleure mixité sociale. Tous les maires d'arrondissement s'étaient un peu battus avec les représentants de l'État pour dire que la géographie solidaire devait être beaucoup plus large et impliquer des quartiers qui de fait ont depuis très longtemps 100 % de logements sociaux pour arriver à une meilleure mixité sociale.
- La mise en place de filières spécifiques pour les publics prioritaires dont nous avons déjà mis quelques éléments.

Je ne sais pas encore comment nous organisons ce travail avec Agnès BERTRAND. L'objectif est d'avoir un plan adopté au printemps 2023. Nous avons le dernier trimestre de l'année 2022 pour être vraiment, au niveau de la mairie du 14<sup>e</sup>, force de proposition et d'amélioration.

Dans le cas de la territorialisation voulue par la Maire de Paris, il faut que nous renforçons la DLH. La question du logement est une des premières raisons d'entrer dans la mairie. Il nous faut un service beaucoup plus musclé. Toutes les mairies d'arrondissement sont sous-annotées et sous-équipées de ce point de vue.

J'espère que l'État pourra revoir le nouveau Cerfa qu'il a décidé sans aucune concertation et qui crée de grands dégâts pour l'accessibilité de la saisie de la demande. Nous reviendrons peut-être vers l'ensemble des groupes du conseil, les habitants, les usagers, éventuellement les associations qui travaillent dans ce domaine pour aboutir à de réelles propositions du 14<sup>e</sup> arrondissement. Il y a beaucoup de choses très concrètes à proposer pour ce sujet. Je rappelle qu'il y a 8000 demandeurs de logement dans le 14<sup>e</sup>, soit à peu près 40 demandes de rendez-vous ou courriers par jour. Il faut que nous arrivions à mieux répondre à l'échelle de Paris et à celle de notre région.

#### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Comme vous l'avez rappelé, c'est une délibération importante qui lance un vaste chantier pour élaborer le plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et surtout d'information des demandeurs. Nous devons mettre en œuvre ce plan en conformité avec la loi Elan. Toutefois, le chantier ne sera pas si vaste sur Paris, car la plupart des demandes de cette loi ont déjà été mises en place par la Ville de Paris grâce à la majorité municipale depuis 2001. C'est le cas du maillage du territoire par les points d'accueil des demandeurs dans toutes les mairies d'arrondissement. C'est également le cas de la cotation mise en place en 2014. C'est aussi le cas de la location choisie avec le dispositif LOC'annonces ou encore la mise en place depuis 2012 de filières spécifiques pour les publics prioritaires.

Si nous avons de l'avance, le travail qui reste devant nous est important. Un point d'accueil est présent en mairie d'arrondissement et je remercie les agents de la DLH qui reçoivent chaque jour les demandeurs de logements et les aident dans la constitution de leur dossier. Néanmoins, un meilleur parcours et un meilleur accompagnement de l'utilisateur doivent être trouvés.

Si la cotation est un outil essentiel, il est temps de la faire évoluer pour qu'elle permette davantage de coller aux situations d'urgence.

Par exemple, comme nous souhaitons faire de Paris une ville exemplaire en matière d'écologie, Paris doit être une ville exemplaire dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et une ville qui défend les valeurs du féminisme. Il faudrait donc remettre dans les cotations le rapprochement domicile-travail pour réduire l'empreinte carbone et prendre en compte les violences intrafamiliales. Le dépôt de plainte devrait être obligatoire quand on connaît les difficultés pour les femmes à déposer plainte. De même, le fait d'être famille monoparentale doit être mieux pris en compte dans la cotation. On sait qu'il est compliqué de se loger à Paris avec un seul salaire, même avec un salaire au-dessus de la moyenne.

Dans le contexte très tendu du logement, la transparence est plus qu'une exigence démocratique. C'est une exigence vitale pour les demandeurs afin qu'ils n'aient pas l'impression d'être abandonnés. Dans

le 14<sup>e</sup>, nous avons la chance d'avoir une commission logement qui se réunit tous les mois et fait un réel travail d'écoute pour être au plus juste sur les situations d'urgence que nous avons à traiter.

Ce plan sera discuté avec l'ensemble des acteurs, Ville de Paris, associations, locataires, bailleurs et mairies d'arrondissement, et sera présenté au premier trimestre 2023.

Je me réjouis que l'État oblige les communes à plus de transparence dans l'attribution de logements sociaux. Cette transparence est également nécessaire à cause du manque de logements sur l'ensemble du territoire. Il est dommage que l'État ne mette pas le même dynamisme dans la création de logements sociaux, car celle-ci a diminué de 30 % lors du dernier quinquennat. Depuis la constitution du gouvernement dirigé par Mme Élisabeth Borne, nous n'avons plus de ministre du Logement. Pourtant, les besoins en la matière sont si forts qu'il faudrait qu'ils imposent au gouvernement un engagement massif et pérenne pour le logement social. Il n'y a plus d'échappatoire possible puisque le logement et le transport sont les deux composants essentiels du pouvoir d'achat et particulièrement à Paris. Nous nous permettons de constater encore une fois que ce gouvernement, en prévision de son plan sur le pouvoir d'achat qui sera présenté prochainement, ne retient toujours pas le gel de l'augmentation des loyers. Les demandeurs de logements sont heureux que le système d'attribution soit beaucoup plus égalitaire et transparent, mais ils sont surtout heureux quand ils sont logés, souvent après une interminable attente.

Nous voterons cette délibération qui permet de lancer l'élaboration de ce plan en espérant que soient débattues les remarques que nous portons avant sa mise en œuvre.

#### **M. AZIÈRE**

Je dirai : « Enfin ! » Le calendrier qui est devant nous est une excellente chose. Je suis beaucoup moins optimiste que Mme CHEVALIER sur l'idée de réformer complètement un plan de construction ou d'augmentation de l'offre de logements en France. S'il fallait en tenir responsable quelque gouvernement, aucun gouvernement passé ne serait épargné dans ce domaine.

Mais enfin un peu de coordination ! Enfin un peu d'intelligence ! Enfin un peu de lisibilité !

Le travail est devant nous. Il ne s'agit pas pour le moment de commencer les travaux sur les critères. Parmi les objectifs visés, je pense qu'il est très important de tenir compte de l'origine de la demande. Opposition comme majorité, sur les débats concernant le logement à la Ville de Paris, nous nous envoyons souvent des chiffres à figure sans avoir aucun moyen de les vérifier.

Je pense que la dimension métropolitaine doit présider à l'ensemble de ces travaux.

La rotation reste un vœu pieux. Tout ce qui pourrait être fait pour améliorer, à quelques virgules près, le niveau de rotation me paraît nécessaire. On a le problème de congélation du parc social qui est dû à la longévité de l'occupation et qui suscite une légitime demande d'augmentation de l'offre de logements.

Je pense que ce serait une bonne chose que les travaux soient décentralisés au niveau des arrondissements.

Je pense aussi aux conséquences à tirer de la période difficile et douloureuse de la pandémie sur les publics prioritaires, en particulier tous ceux qui étaient en première ligne dont nous sommes aperçus qu'ils avaient peut-être vocation à être les mieux servis.

Je me réjouis que nous sortions du flou artistique pour entrer dans quelque chose de précis. Nous aurions dû le faire depuis longtemps.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 116**

– 2022 DLH 148 : Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 14 2022 14 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de huit associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la présidence de séance à Amine BOUABBAS pour quelques minutes.

**M. BOUABBAS**

Je passe la parole à Elliot DE FARAMOND

**M. DE FARAMOND**

Il s'agit d'une délibération habituelle pour faire procéder à l'inscription de huit associations à la MVAC afin qu'elles puissent profiter des services et de l'accompagnement proposés.

Ces associations reflètent la diversité du tissu associatif du 14<sup>e</sup> :

- L'institut américain de biomécatroniques et kinésiologie ;
- Amour et affection des femmes battantes ;
- Ensemble pour encourager l'escrime féminine ;
- Dépendants affectifs et sexuels anonymes ;
- Deux associations développant l'aïkido : Tebushika et l'Association pour le développement d'un aikido naturel (ADAN)
- L'Institut des thérapies holistiques
- ARC essentiel dont l'objectif est de contribuer à l'intégration sociale, économique et culturelle des bénéficiaires de la protection internationale.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 117

– 14 2022 14 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de huit associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAE 68 : Budget Participatif 2021 Subvention d'investissement (250 000 €) et convention avec l'association Loisirs résidentiels des marinières (LOREM)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

## M. DE FARAMOND

Cette délibération fait suite au vote au budget participatif 2021, dans le cadre du projet « Construisons la solidarité par nouveau lieu » de la création d'un FabLab animé par l'association le LOREM au sein de la cité scolaire François Villon.

Un FabLab est un endroit de création, de formation et de recherche sur les outils numériques, sur la science... Le LOREM est une association que nous connaissons bien et qui œuvre dans les quartiers Politique de la Ville, mais aussi dans tout l'arrondissement depuis plus de 50 ans. Elle a pour objectif de développer et démocratiser les cultures numériques scientifiques auprès des jeunes, mais aussi d'un public beaucoup plus large : des étudiants, des artistes amateurs, des familles... Avec une nouvelle approche artistique, nous pouvons souligner que c'est un très beau projet autour de cette découverte de la curiosité et de la montée en compétence de certaines personnes éloignées dans l'emploi, ce qui peut être un objectif de ce projet. Le LOREM travaille d'ailleurs avec Pôle emploi, avec les missions locales. Nous sommes très heureux que cela se passe à la cité scolaire François Villon.

## M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE

Je suppose que c'est une ambition dans le projet de délibération, mais il n'y a pas la justification du budget qui est de 250 000 €. C'est une subvention plus que conséquente. Je n'ai aucun problème de fond, mais j'aimerais une justification chiffrée.

## M. DE FARAMOND

Cette subvention servira à acheter le matériel nécessaire à ce FabLab. À la fin, vous avez une annexe avec le détail de l'ensemble des achats qui vont être réalisés pour un montant de 250 000 €.

---

### DÉLIBÉRATION N° 118

– 2022 DAE 68 : Budget Participatif 2021 Subvention d'investissement (250 000 €) et convention avec l'association Loisirs résidentiels des marinières (LOREM)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DDCT 44 : Subventions (17 750 €) à sept associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

## M. DE FARAMOND

Le fonds d'animation locale a été mis en place lors de la dernière réforme de la territorialisation en novembre 2021 afin de donner plus de moyens d'action aux mairies d'arrondissement dans l'animation locale et le soutien aux associations.

Cette délibération concerne les subventions à sept associations :

- Bête à Bon Dieu Production avec 2 000 € pour la réalisation du festival Philoscène qui marie la philosophie aux arts scéniques et qui a eu lieu le 24 et 25 juin
- C14-Paris pour la réalisation du Salon de la céramique qui a lieu à la mairie annexe début octobre ;
- La Régie de quartier pour le festival Paris-Berlin pour rapprocher les cultures ;
- La Mission bretonne pour la fête de la Bretagne ;

- Des associations sportives : l'O.M.S, Ring 14 et Paris XIV Futsal.

Je profite de cette délibération pour rendre hommage au nom de la mairie du 14<sup>e</sup> aux associations qui, par leurs actions de solidarité et de renforcement du lien, participent à la création de la citoyenneté, au développement de nouveaux usages et à construire la ville de demain, moins dense, mais beaucoup plus animée.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 119**

– 2022 DDCT 44 : Subventions (17 750 €) à sept associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DDCT 77 : Subventions (100 000 €) à huit associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

#### **M. DE FARAMOND**

Cette délibération est une subvention qui porte sur l'accompagnement des quartiers Politique de la Ville pour l'identification et le dépôt des projets au budget participatif.

Je tiens à remercier l'association Les Parques qui a réalisé cet accompagnement brillamment ces deux dernières années. Cette année, le choix s'est porté sur l'association Basket Paris 14, association du 14<sup>e</sup> qui connaît le territoire et est extrêmement bien implantée. Je pense que ce sera l'occasion d'avoir beaucoup plus de participation, de dépôts et d'intérêt au budget participatif qui est un dispositif essentiel et dont le succès ne se dément pas. L'objectif de démocratisation de ces dispositifs de participation et de démocratie locale est grand. Il reste beaucoup à faire. Nous ne pouvons que souligner l'engagement de l'association.

Il est donc prévu de voter l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000 €.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 120**

– 2022 DDCT 77 : Subventions (100 000 €) à huit associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir  
(Z Ghanem)

---

– 2022 SG 48 : Subvention (20 000 €) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

C'est une subvention à hauteur de 20 000 € et une convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball souhaitent construire un héritage commun pour la communauté des joueuses et des joueurs parisiens. Elles ont ainsi défini les principes d'une étroite coopération jusqu'à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui se sont matérialisés par une convention-cadre en date du 19 mars 2021. Nous avons déjà effectué la rénovation d'un terrain de 3x3 au Parc Montsouris qui sera livré d'ici juillet 2022. La réussite de la réalisation tant pour la Fédération Française de Basket-Ball, la Ville et les usagers des terrains a motivé les deux parties à signer une nouvelle convention d'exécution 2022-2023 visant davantage de terrain de 3x3.

Pour le 14<sup>e</sup>, il s'agit du double terrain TEP de la Porte de Vanves.

**M. RABADAN**

Pour compléter les propos d'Anissa, c'est un très beau partenariat qui nous a permis de réaliser des terrains, en particulier dans le 14<sup>e</sup>, dans le Parc Montsouris avant ceux de la Porte de Vanves. Il s'agit d'un partenariat avec la Fédération Française de Basket-Ball et la Banque populaire Caisse d'épargne qui nous permet de signer des œuvres artistiques sur chacun des terrains, ce qui permet au-delà de la réfection de l'équipement sportif en lui-même de lui donner une signature unique. C'est dans ce sens, particulièrement au Parc Montsouris où le cadre était contraint, que nous avons réussi à sortir un terrain de qualité qui plaira l'ensemble des usagers du 14<sup>e</sup>.

Je voulais saluer les services qui travaillent à cette finalité et l'ensemble des partenaires qui ont rendu cette belle opération possible, opération que nous dupliquons également avec le handball.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 121**

– 2022 SG 48 : Subvention (20 000 €) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DJS 21 : Subventions (26 300 €) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

Il s'agit d'une subvention à hauteur de 26 300 € à 25 associations proposant des activités sportives dans les quartiers Politique de la Ville.

Pour le 14<sup>e</sup>, nous avons une subvention annuelle de fonctionnement de 1 100 € pour l'association YASHAD pour son projet sportif avec des femmes de familles monoparentales qui s'est déroulé le 18 juin dernier à la Cité universitaire. L'association a sollicité Up-sport pour concevoir un projet d'accompagnement sportif. Celui-ci a eu pour point d'orgue une course ou une marche solidaire. Cet événement était ouvert à tous. Il a permis d'accueillir des entreprises partenaires ainsi que des décideurs publics invités à y participer en tant que coureur ou bénévole.

La deuxième subvention annuelle de fonctionnement est pour l'association Les Jardins numériques et est à hauteur de 1 000 €. L'association a pour but la constitution, l'aménagement, l'installation et la maintenance de l'espace numérique partagé ayant vocation à réduire la facture numérique, à cultiver collectivement les nouvelles technologies en proposant, avec les structures associatives partenaires, des initiations, des perfectionnements, des ateliers et des projets de développement local. La gestion de ces espaces est en partenariat avec d'autres structures locales. L'association organise des tournois de jeux vidéo par équipe, inter-structures, inter-quartiers, etc. sur écran géant et des animations de groupes d'enfants et de jeunes pour une pratique collective et sociale des jeux vidéo, les préparer au tournoi et leur inculquer l'esprit d'équipe et de fair-play.

---

### DÉLIBÉRATION N° 122

– 2022 DJS 21 : Subventions (26 300 €) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DJS 30 : Subventions (119 500 €) une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

Pour l'O.M.S. 14, il s'agit d'une subvention à hauteur de 16 000 €.

L'O.M.S. a pour objet de susciter, encourager et soutenir toutes les initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Elle contribue à l'animation et l'information du mouvement sportif du 14<sup>e</sup> et assure la concentration et la représentation pour les questions d'intérêt général des associations sportives adhérentes auprès des pouvoirs publics, notamment auprès de la Mairie de Paris et celle du 14<sup>e</sup>. Elle contribue à l'organisation d'événements tels que la course cycliste du 14<sup>e</sup>, les 10 km, la soirée des arts martiaux, etc.

L'O.M.S. 14 vise à proposer des activités pour toutes les catégories d'âge et s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à lutter contre toutes sortes de discriminations.

Je tenais à remercier sincèrement François Denis pour tout ce qu'il fait pour l'O.M.S. 14.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Avec 94 associations inscrites, l'O.M.S. 14 est le plus gros O.M.S. de Paris.

---

### DÉLIBÉRATION N° 123

- 2022 DJS 30 : Subventions (119 500 €) une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DJS 83 : Subventions (255 500 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

- 2022 DJS 84 : Subventions (252 000 €), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

La DJS 83 est une subvention à hauteur de 255 500 €, conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

La première association dans le 14<sup>e</sup> est l'association LOREM pour un montant de 200 € pour son projet « retour vers l'emploi ».

Il y a également l'association AJE, association jeunesse éducation, avec une subvention de 4000 € pour son projet « remobilisation et construction du projet professionnel ».

L'association APASO qui propose un accompagnement psychologique, social et juridique aux Parisiens et Parisiennes les plus fragiles reçoit une subvention d'un montant de 5000 €.

L'association Dixlesic and Co reçoit une subvention globale de 7500 €, dont 3000 € au titre de la jeunesse pour son projet « c'est vraiment Moi - mon CV vidéo, présentation professionnelle », 1500 € au titre de la politique de la ville, 2000 € au titre de l'engagement citoyen et associatif et 1000 € au titre de l'action culturelle (DAC) pour son projet « École de l'Opéra de la Parole : court-métrage réalisation et création »

L'association Le Moulin reçoit une subvention de 2000 € pour son action à la découverte des métiers.

La DJS 84 est une subvention à hauteur de 252 000 €, conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.

Pour le 14<sup>e</sup>, il y a le renouvellement de la convention annuelle avec l'association le LOREM à hauteur de 15 000 €, une subvention de 3000 € pour l'association Carrefour 14, une subvention de 1000 € pour l'association Tatane qui est une convention annuelle d'objectif.

---

### DÉLIBÉRATION N° 124

- 2022 DJS 83 : Subventions (255 500 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

### DÉLIBÉRATION N° 125

– 2022 DJS 84 : Subventions (252 000 €), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DJS 85 : Subventions (225 000 €), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

Il s'agit de subventions à hauteur de 225 000 €, conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Il y a une subvention de 4 000 € pour AMI international pour son projet intitulé « lien social approbation par les jeunes des ressources ».

Pour la Compagnie à force de rêver, il y a une subvention d'un montant de 1 000 € pour son projet « le laboratoire a théâtre - jeunes en difficulté et handicapés ».

Pour l'association Florimont, c'est une subvention de 1 500 € pour son projet « prévention web écran 2022 ».

Pour l'association Le Moulin, c'est une subvention de 2 000 € pour son projet « Ce(ux) dont on ne parle pas ».

Il y a une subvention de 1 500 € pour la compagnie à l'affût pour son théâtre forum, outil de sensibilisation contre les rixes et les violences sociales.

---

### DÉLIBÉRATION N° 126

– 2022 DJS 85 : Subventions (225 000 €), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DJS 14 : Subventions (274 800 €) à dix-huit associations locales (dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs)

*Rapporteure : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

Il s'agit d'une subvention parisienne à hauteur de 274 800 €.

Pour l'association Gassendiana, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'un montant de 9 500 €.

Pour Basket Paris 14, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs d'un montant de 15 000 €.

Pour Roc 14, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs d'un montant de 11 000 €.

Pour En Avant Paris, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs d'un montant de 21 000 €.

Pour le Paris Alésia F.C., il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs d'un montant 40 000 €.

Pour Jeunesse Athlétique Montrouge, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs de 36 000 €.

Pour l'association Femina Sports, c'est une convention pluriannuelle d'objectifs d'un montant de 25 000 €.

Pour le Club Athlétique de Paris, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs de 90 000 €.

Le Paris XIV Futsal Club est nouvellement en conventions pluriannuelles d'objectifs pour 6500 €.

Il y a également des subventions pour des associations d'intérêt local dont l'action est au bénéfice des habitants du 14<sup>e</sup> :

- Association sportive du collège François Villon pour 1 000 €,
- Planet roller pour 2 000 €,
- Association sportive du collège et lycée Paul Bert pour 600 €,
- L'Armorique pour 4 000 €,
- Tennis Club évolutif pour 2 750 €,
- Ring du 14 pour 4 500 €,
- Sprinteur Club Féminin pour 4 500 €,
- Royal Rouvier Chess Club pour 700 €,
- L'Union Sportive des Bretons de Paris pour 2 000 €,
- L'Armo'Forme pour 1 500 €.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 127

– 2022 DJS 14 : Subventions (274 800 €) à 18 associations locales (dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs)

*Rapporteure : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir  
(Z Ghanem)

---

– 2022 DAE 7 : Budget Participatif - Subventions (578 000 €) et conventions avec 14 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

**M. MARCHAND**

J'ai l'honneur aujourd'hui de porter une délibération qui concerne 14 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social pour un montant de 578 000 €.

Pour rappel, l'économie sociale et solidaire représente environ 10 % de l'emploi à Paris à travers des associations, des coopératives, des mutuelles ou des fondations, auquel s'ajoute l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. L'ESS est porteuse d'effets sociaux et environnementaux bénéfiques à la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Parmi ces 14 structures, trois concernent particulièrement notre arrondissement.

La première est l'association Café associatif Pernety qui gère et anime le Moulin à Café, créé en 2006 à l'initiative d'habitants du quartier désireux de créer un lieu de restauration partagée et conviviale ouvert à toutes et à tous. C'est surtout un lieu de promotion de la citoyenneté, de la mixité sociale et de l'éducation populaire. Le Moulin à Café est situé non loin du quartier prioritaire Didot-Porte de Vanves. Le café associatif regroupe 900 adhérents individuels et une dizaine d'associations.

En 2022, la structure propose d'amplifier sa programmation spécifique à l'ESS avec notamment des échanges d'expériences et savoir-faire pour les porteurs de projet de cafés associatifs et des rencontres et débats sur la transition écologique et solidaire, en partenariat avec Mediatico et ImagoT.

Considérant l'intérêt que présente ce projet, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 8 000 €.

La deuxième association est celle de la Coop des Communs qui a pour objectif de promouvoir des formes de réciprocité, d'action collective, d'expérience concrète de démocratie en adéquation avec les transformations numériques, écologiques et sociales. En plus d'un programme d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat social, l'association organise un événement : le Forum des plateformes coopératives. L'édition 2022 se tiendra au second semestre et abordera les enjeux de visibilité, de financement, d'accompagnement des plateformes, en particulier parisiennes, mais aussi des liens à nouer entre les acteurs publics, privés et le public parisien. Les débats porteront notamment sur les filières d'économie circulaire prioritaires pour la Ville de Paris et les perspectives offertes par les plateformes coopératives dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Considérant l'intérêt que présente ce projet, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 3 000 €.

Enfin, il y a l'association Du Pain et des Roses à qui j'ai eu le plaisir de remettre le prix de l'économie sociale et solidaire cette année qui forme des femmes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales. Elles sont souvent issues de centres d'hébergement, bénéficiaires du RSA et par l'apprentissage du métier de fleuriste, en travaillant avec des fleurs françaises de saison, elles arrivent à s'intégrer.

Pour augmenter son impact écologique, solidaire et sociétal, Du Pain et des Roses a l'ambition d'accueillir plus de femmes par session et de délivrer un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la profession. En 2022, l'association souhaite organiser 18 événements en faveur de la transition écologique du secteur floral, avec pour objectif de toucher 1 000 personnes.

Considérant l'intérêt que présente ce projet, je vous propose d'accorder à l'association, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 3 000 €.

---

**DÉLIBÉRATION N° 128**

– 2022 DAE 7 : Budget Participatif - Subventions (578 000 €) et conventions avec 14 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAC 14 : Subvention (37 500 €) et convention avec l'association Circusnext (14<sup>e</sup>)

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Cette subvention vise à soutenir Circusnext, qui est la lauréate de l'appel à projets de 2019 pour sélectionner une structure pour le projet citoyen et culturel installé sur la Ferme Montsouris rénovée.

Les travaux se sont achevés. Circusnext qui œuvre pour le cirque contemporain à Paris, mais aussi au niveau européen s'installe petit à petit. Les travaux d'installation et d'équipements ne se sont pas tout à fait déroulés comme ils le souhaitaient, mais ils arrivent au bout et nous allons pouvoir inaugurer ce lieu à la rentrée.

En attendant, Circusnext est déjà bien implanté dans le 14<sup>e</sup> et travaille avec différents partenaires, le Théâtre 14 ainsi que des partenaires à Porte de Vanves. Circusnext participera à « aimer l'été ». Je vous invite à aller les voir le vendredi 8 juillet place Marthe Simard et le samedi 9 juillet dans la cour de l'école Boulard. Il y aura un spectacle de cirque ainsi que des ateliers avec les plus jeunes et les plus anciens.

Ils ont fêté leurs 20 ans à différents endroits de l'arrondissement avec un spectacle sur la petite ceinture et un cycle de conférences au théâtre de la Cité internationale.

**M. GUENANEN**

C'est l'aboutissement d'un grand projet à cheval sur deux mandatures. Je voulais donc féliciter ma collègue Mélody TONOLLI pour le travail qu'elle a mené ainsi que le travail initié par mon collègue Didier ANTONELLI lors de la précédente mandature, quand il était maire-adjoint chargé de la démocratie locale.

Le groupe Paris en commun est ravi de pouvoir voter cette délibération.

**M. AZIÈRE**

Je soutiens et voterai cette délibération avec enthousiasme. Il y a une tradition des arts circassiens et il n'y a pas beaucoup d'associations parisiennes qui s'en occupent. Que celle-là ait choisi le 14<sup>e</sup> dans le domaine du spectacle vivant enrichit l'offre de spectacle et culturelle à Paris.

Je note sa capacité à se faire soutenir par la Commission européenne et le programme Erasmus, ce qui permet d'associer d'autres subventions et d'autres fonds à ceux que veut bien octroyer la municipalité parisienne.

Nous sommes sur un bon départ et c'est très encourageant pour la suite.

---

**DÉLIBÉRATION N° 129**

– 2022 DAC 14 : Subvention (37 500 €) et convention avec l'association Circusnext (14<sup>e</sup>)

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAC 32 : Subventions (395 975 €), conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit de la convention avec les théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) et des subventions d'équipement qui permettent l'amélioration des conditions d'accueil du public et des artistes.

En ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, il y a une subvention d'équipement de 17 000 € pour le Théâtre Montparnasse qui leur permettra de réaliser des travaux liés à la sécurité incendie et à l'éclairage de sécurité et 40 000 € pour le théâtre Rive Gauche pour des travaux de mise en conformité électrique de sécurité incendie.

J'en profite pour vous inviter toutes et tous avant dans les cinémas. Dans le milieu culturel, c'est le domaine actuellement le plus impacté. Même s'il faut aller dans tous les cinémas, je vous invite à favoriser nos trois cinémas indépendants dans le 14<sup>e</sup>.

**M. ANTONELLI**

Le groupe Paris en commun voulait souligner l'effort constant, malgré les difficultés actuelles, de la Ville de Paris pour soutenir le théâtre, le théâtre privé en particulier ce soir, mais les autres également. Le théâtre privé a connu deux années extrêmement compliquées et difficiles. Le théâtre est une activité culturelle inscrite dans l'ADN de Paris et plus particulièrement de notre arrondissement. Il appartient à tous les élus parisiens de faire en sorte que les lieux d'arts vivants perdurent et survivent malgré cette crise exceptionnelle que nous espérons derrière nous.

**M. AZIÈRE**

Je rejoins ce qui a été dit, y compris l'appel lancé à tous les assidus du cinéma, car c'est évidemment le secteur qui souffre le plus. En particulier pour nous dans le 14<sup>e</sup> qui concentrons un nombre de places de cinéma considérable, peut-être le plus important de Paris, c'est d'autant plus important.

Je salue le soutien au théâtre privé parisien. Je voudrais ajouter un cri pour la Comédie italienne de la rue de la Gaîté. Je sais que ce n'est pas très simple et que son principal obstacle est peut-être le caractère difficile de son directeur et je n'accompagne pas ce qu'il a fait d'un point de vue politique. La rue de la Gaîté est la rue des théâtres. C'est bien de subventionner quelques théâtres privés qui le méritent. Restons dans cette vocation d'animations du spectacle vivant de la rue de la Gaîté et faisons-en sorte que cette Comédie italienne ne sombre pas dans ce qui ressemble à un merchandising classique.

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Nous sommes bien d'accord, M. AZIÈRE, et vous avez bien dit les choses. Avec la maire du 14<sup>e</sup>, nous nous sommes battues à de nombreuses reprises pour aider le directeur de la Comédie italienne qui refuse à chaque fois les mains tendues. Nous avons même essayé de passer par des intermédiaires qu'il appréciait.

Sur la façade, nous sommes intervenus avec ma collègue Agnès BERTRAND auprès du propriétaire privé pour que la façade soit maintenue, car cela nous semble aussi très important.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 130

– 2022 DAC 32 : Subventions (395 975 €), conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAC 43 : Subvention (637 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

### **M<sup>me</sup> Mélody TONOLLI**

Cette délibération nous fait très plaisir. Elle concerne l'association du Théâtre Paris 14 dirigé par le duo que vous connaissez, Mathieu Touzé et Édouard Chapot, qui a été désigné en 2019 pour prendre la direction de l'établissement après de nombreuses années où il était piloté par Emmanuel Dechartre.

Le Théâtre 14 a réussi à faire une saison « presque normale », si je reprends les termes du duo qui les dirige, car impacté par la crise sanitaire, mais un peu moins que précédemment. Ils s'en sont très bien sortis avec une programmation exigeante, mais qui a vocation à s'adresser à différents publics, qui promeut une nouvelle génération d'actrices et d'acteurs, qui fait très attention à respecter l'égalité femmes-hommes tant dans les artistes accompagnés que dans le public touché.

Il cherche à s'implanter dans le quartier de la Porte de Vanves, même s'il est également ouvert sur tout l'arrondissement. Nous l'avons vu récemment avec le festival Régénération qui s'est tenu de mai à juin avec 14 performances sur 14 endroits différents de l'arrondissement. Cela montre la vocation que peut avoir un établissement culturel à rayonner beaucoup plus largement et exporter au plus près des publics l'arc et la culture. Cela s'est terminé par une « pool party » porte d'Orléans, à la piscine des sœurs Brulé. Je remercie d'ailleurs Pierre RABADAN qui a œuvré à la réalisation de cet événement. C'était vraiment émouvant avec une grande diversité de publics dans un endroit inhabituel.

Il y a également d'autres événements avec une université populaire. Vendredi dernier, il y avait une balade avec Jean-Louis ROBERT sur l'histoire du 14<sup>e</sup>.

Le montant de cette subvention inclut aussi le fonctionnement et l'ouverture de la salle Marius Magnin, aussi appelé « le 105 », qui est un projet sur lequel nous travaillons depuis de nombreuses années. C'est un grand plaisir de porter cette subvention qui va permettre l'ouverture du lieu à la rentrée. Sur les derniers conseils, nous avons pu voter la subvention d'équipement. Ce sera un projet culturel, mais aussi citoyen qui proposera d'accueillir des équipes artistiques en résidence, mais aussi des associations.

### **M. ANTONELLI**

La nouvelle direction a marqué un véritable tournant après le travail remarquable d'Emmanuel Dechartre dans son domaine. Il y a un nouveau contexte, des programmes plus fournis avec des parcours un peu plus courts des pièces de théâtre proposées. L'ouverture sur le quartier est véritablement faite, notamment vers les très jeunes. Il y a eu par exemple un spectacle sur le stade qui a eu vraiment du succès.

Malgré toutes les difficultés rencontrées par la nouvelle direction, car au moins quatre ouvertures se sont succédées à cause des fermetures obligatoires dues au Covid.

Enfin, il y a l'exploitation de la salle du Marius Magnin fermée depuis 2009. C'est prometteur et cela doit réactiver culturellement le quartier Pernety.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette subvention et de ce nouveau Travail du théâtre 14 qui prend véritablement du poids dans l'univers théâtral de Paris aujourd'hui.

### **M. AZIÈRE**

Je rejoins les compliments, l'évaluation et le bilan qui a été fait du travail du Théâtre 14. Je me réjouis que nous puissions continuer à faire cohabiter dans le même arrondissement le théâtre municipal et le théâtre privé et à soutenir les deux. Je voulais dire un petit mot pour le théâtre privé qui n'est pas

subventionné et qui ne s'en est pas trop mal sorti après la pandémie grâce à une programmation dynamique. Tout ceci est très encourageant pour l'activité culturelle dans notre arrondissement.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 131**

– **2022 DAC 43 : Subvention (637 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DAC 102 : Subvention d'équipement (120 000 €) à l'association La Sirène dans le cadre du budget participatif (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Nous avons des raisons de nous réjouir avec un autre très beau projet dans notre arrondissement qui vient enrichir notre tissu culturel et notre dynamique en direction des habitants et des habitantes de tous âges avec une subvention d'équipement de 120 000 € pour l'association La Sirène dans le cadre du budget participatif qui permettra l'association d'équiper le nouveau bâtiment. La Sirène est installée depuis plus de 100 ans dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. C'est une continuité de ces activités, mais ce nouveau lieu lui permet un renouvellement.

J'étais avec l'équipe de la Sirène il y a quelques jours. Ils ont beaucoup d'enthousiasme sur ce qu'ils vont pouvoir proposer dans ce nouveau lieu qui devrait ouvrir à la rentrée 2023. J'emploie le conditionnel, car tout ce qui est bâtiment est impacté par les coûts des matériaux, mais nous souhaitons cette ouverture et tout est fait pour qu'elle se fasse avec la RIVP. En effet, au-delà du projet culturel au rez-de-chaussée, ce bâtiment accueillera une résidence service de studios pour jeunes actifs et étudiants.

En attendant l'ouverture du lieu, La Sirène continue son travail d'implantation et de renforcement de son implantation dans l'arrondissement. De nombreux partenariats sont développés, notamment avec le centre Noguès... Un concert était prévu ce week-end, mais a dû être annulé à cause de la pluie. Il y a des échanges avec les professeurs de la Ville de Paris pour un projet de musique dans les écoles. En effet, La Sirène souhaite vraiment développer l'éducation artistique dans les écoles et participe également à Kiosques en fête.

**M. AZIÈRE**

Je profite de cette délibération pour rappeler le foisonnement d'associations et d'initiatives dans le domaine musical et culturel. J'exprime encore une fois le regret que l'angle Gaîté-Jolivet n'ait pas pu être utilisé pour autre chose que la vocation que vous lui avez donnée. Cela aurait pu être autant d'équipements à prévoir pour des structures comme La Sirène, pour des associations de théâtre amateur, pour des chœurs musicaux en leur offrant un lieu pleinement enraciné dans un quartier du 14<sup>e</sup> où l'esprit de tous ceux qui participent à son animation culturelle et qui ont voué ce quartier à cette animation culturelle aurait pu rayonner et ils auraient pu s'en imprégner. Il y a une telle demande dans ce domaine que je pense que sur le plan urbain, nous avons vraiment raté une occasion magistrale avec ceux qui en avaient besoin.

M<sup>me</sup> PETIT

Y a-t-il des observations ? Non. Je vous propose de passer au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 132**

- 2022 DAC 102 : Subvention d'équipement (120 000 €) à l'association La Sirène dans le cadre du budget participatif (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DAC 285 : Subventions (28 000 €) aux associations de chœurs amateurs pour adultes
- 2022 DAC 309 : Subventions de fonctionnement (154 000 €), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris
- 2022 DAC 571 : Subventions (27 400 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers de la Politique de la Ville (14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

M<sup>me</sup> TONOLLI

La DAC 285 concerne les subventions aux associations de chœurs amateurs pour adultes, dont l'association Aria de Paris domiciliée dans le 14<sup>e</sup> et qui a des répétitions à la Cité universitaire pour une subvention de 2 500 €.

La DAC 309 concerne les subventions et des conventions en direction d'écoles de musique de Paris. Pour le 14<sup>e</sup>, il s'agit d'une subvention de 3 000 € pour Musique en mouvement, école qui a la spécificité d'appliquer la méthode Willems. En dehors des enseignements qu'elle peut avoir pour les plus petits, elle travaille très bien en partenariat avec le Conservatoire du 14<sup>e</sup>, notamment pour organiser des journées de formation pédagogique ainsi que sur d'autres activités. Cette association était présente aux portes ouvertes du Conservatoire, ce qui montre la complémentarité entre les deux structures.

Il y a également une subvention de 4 000 € pour L'Apprenti Musicien, école implantée dans le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>, qui s'adresse aux très jeunes enfants en complémentarité avec le Conservatoire mais aussi aux seniors. Elle a développé cette année un projet de batucada avec le collège Villon. Lundi a eu lieu la restitution avec les élèves de L'Apprenti Musicien, du collège Villon et le Happy Band groupe avec une fresque et ils ont déambulé dans les rues du 14<sup>e</sup> pour la Fête de la Musique.

La DAC 571 est une subvention culture DDCT, mais également DASCO pour des projets en quartiers de la Politique de la ville. Pour le 14<sup>e</sup>, il s'agit du projet « sensibilisation aux arts du cirque » porté par la compagnie Fil de soie implantée à la Porte de Vanves qui a développé un projet commencé l'année dernière avec des ateliers avec les habitants. Il y a une première restitution au moment de la Nuit blanche. Fil de soie continue ses projets avec les habitantes et les habitants du quartier. La subvention est de 3 000 € pour la DAC et 2 500 € au titre de la démocratie et des citoyens.

---

**DÉLIBÉRATION N° 133**

- 2022 DAC 285 : Subventions (28 000 €) aux associations de chœurs amateurs pour adultes

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

#### DÉLIBÉRATION N° 134

– 2022 DAC 309 : Subventions de fonctionnement (154 000 €), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

#### DÉLIBÉRATION N° 135

– 2022 DAC 571 : Subventions (27 400 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers de la Politique de la Ville (14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs  
Pour : 30 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAE 52 : Subvention (80 000 €) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit de subventions dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

Concernant le 14<sup>e</sup>, une subvention de 5 000 € vous est proposée pour l'association C14 que vous connaissez bien, car nous soutenons cette association pour la 18<sup>e</sup> édition du Salon de la céramique d'art contemporain qui se tient dans le 14<sup>e</sup>. Ce salon qui promeut la céramique contemporaine sculpturale française et européenne donne de la visibilité à 30 artistes, deux écoles d'art et un collectionneur ou une collectionneuse. Il va à nouveau se tenir cette année dans le 14<sup>e</sup> à la mairie annexe début octobre.

Je remercie Olivia POLSKI qui dira peut-être un mot sur son soutien renouvelé pour ce Salon de la céramique qui nous est très précieux et dont la renommée est internationale.

**M<sup>me</sup> POLSKI**

Je voulais saluer ce que font ces associations au quotidien. Elles font vivre le « fabriqué à Paris » qui rayonne maintenant au-delà de Paris et qui fait partie des raisons pour lesquelles des touristes viennent. C'est une façon de mettre en valeur de l'emploi local, mais aussi une attractivité artisanale et

culturelle typiquement parisienne. Le design est aussi une des activités sur lesquelles nous sommes extrêmement en pointe à Paris.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 136

– 2022 DAE 52 : Subvention (80 000 €) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAE 147 : Subvention de fonctionnement à l'association Table des Matières (2000 €)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour la Table des Matières que nous connaissons et aimons beaucoup. Elle est à la rencontre de différents domaines : la culture, mais aussi l'environnement, l'insertion.

L'association a rencontré quelques difficultés durant la crise sanitaire, mais a tenu bon. Plus de 300 bénéficiaires bénéficient de ces actions.

La ressourcerie culturelle propose des biens culturels d'occasion (livres, CD, DVD, vinyles, instruments de musique), mais aussi une programmation culturelle très riche. Je vous invite à participer aux différents événements organisés. Mercredi dernier, il y a eu un atelier d'écriture. Demain soir, il y aura un atelier photo et jeudi, un atelier sophrologie et art thérapie.

**M<sup>me</sup> POLSKI**

J'ai oublié de remercier Mélody TONOLLI précédemment pour le travail qu'elle fait auprès des artisans d'art notamment dans le 14<sup>e</sup>.

Précisément sur la Table des Matières, il s'agit d'une subvention au titre des commerces culturels. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a beaucoup de livres très peu chers, très accessibles et de très grande qualité. Ils ont une partie jeunesse très intéressante qui gagnerait à être connue au-delà du périmètre strict. Cela permet à des enfants de venir acheter des livres de très grande qualité pas très chers.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 137

– 2022 DAE 147 : Subvention de fonctionnement à l'association Table des Matières (2000 €)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAE 124 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public -  
avenants

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

#### **M. GUENANEN**

Il s'agit d'une délibération concernant un emplacement commerçant situé à l'angle Marc Sangnier et Georges Lafenestre dont le titulaire est M. BOUNIA. Il s'agit d'une délibération technique, car le titulaire de l'autorisation a changé le nom de sa société. Nous réactualisons donc administrativement la situation.

Je profite de cette délibération pour donner quelques informations à l'ensemble du Conseil d'Arrondissement. Initialement, l'autorisation est de trois ans et s'achève en juin 2022. Elle avait commencé en juin 2019. Une prolongation d'un an est prévue et passera au prochain Conseil de Paris pour pouvoir finaliser la procédure de renouvellement d'autorisation d'occupation pour les emplacements commerciaux sur l'espace public. Comme cette autorisation n'est pas localisée, nous ne l'examinons pas dans notre arrondissement, mais elle sera examinée par les conseillers de Paris dans quelques semaines.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 138**

– 2022 DAE 124 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public -  
avenants

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DAE 2 : Conventions et subventions (590 000 €) à 15 organismes portant des projets  
économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

#### **M<sup>me</sup> PARISOT**

Je vous présente cette délibération qui concerne 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire. L'un d'entre eux se situe dans le 14<sup>e</sup>. Il s'agit de l'épicerie Entre Pots qui propose ses produits sans emballage et est située place de Moro-Giafferi.

La Ville de Paris est engagée dans le soutien et l'accompagnement des commerces de circuits courts de l'économie sociale et solidaire privilégiant les modes de commercialisation dits « zéro déchet » (vente en vrac, lutte contre le gaspillage alimentaire). En particulier, la Ville de Paris soutient la vente de produits issus de l'agriculture biologique qui connaît une crise sans précédent. Pourtant, nous savons désormais combien ce mode de culture est un facteur de santé et de préservation de l'environnement. C'est pourquoi la Ville est attentive à soutenir les projets qui visent à rendre ces aliments de qualité financièrement abordables pour le plus grand nombre.

Enfin, au-delà du développement du maillage de commerces et de restaurants, la Ville souhaite contribuer à la structuration de filières agricoles et alimentaires locales et durables.

Ainsi, 15 structures ont été retenues pour se voir accorder sur proposition de la présente délibération pour un montant total de 220 000 € de fonctionnement et de 370 000 € en investissement.

Je vous propose donc de bien vouloir attribuer à Entre Pots une subvention de 20 000 € en fonctionnement et de 30 000 € en investissement, ce qui permettra à cette épicerie de proximité de développer de nouvelles activités, d'une part la transformation de fruits et légumes en soupes et smoothies à partir d'inendus et d'autre part une activité de restauration sur place et à emporter de plats préparés et consignés.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 139**

– **2022 DAE 2 : Conventions et subventions (590 000 €) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire**

***Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT***

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DDCT 78 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101 500 €) à 25 associations pour le financement de 29 projets**

***Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT***

#### **M<sup>me</sup> PARISOT**

Le but de cette délibération est de favoriser une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens. Il s'agit de subventions à 25 associations parisiennes dont deux se trouvent dans le 14<sup>e</sup> pour un montant total de 101 500 € qui permettront le financement de 29 projets.

La politique publique en faveur de l'alimentation durable ne peut se faire que grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire parisien. C'est pourquoi Paris soutient depuis plusieurs années les initiatives, portées par les associations et les Parisiens, qui répondent aux enjeux alimentaires, notamment à destination des plus fragiles, enfants, seniors, ou encore foyers modestes.

C'est pourquoi je sou mets à votre approbation les demandes de subvention de deux associations nécessaires et bien connues dans l'arrondissement.

La première d'un montant de 1 000 € est destinée au Marché solidaire qui prévoit l'organisation d'ateliers participatifs afin de laisser à des usagers la possibilité de cuisiner un plat de leur pays d'origine. Il va sans dire que ce projet favorise grandement le lien social. Il est prévu de conclure l'atelier par un repas convivial entre participants.

La seconde subvention, d'un montant de 2 000 €, est destinée au Réseau Môm'Artre, en particulier à Môm'Didot pour l'organisation d'ateliers ayant trait à la réduction des déchets, du tri, du réemploi et de l'alimentation durable en direction des familles afin de les sensibiliser à la consommation responsable.

Je rappelle que cette association, très ancrée dans le quartier Politique de la Ville Didot-Porte de Vanves, aide de nombreuses familles dans la prise en charge de leur enfant en dehors de l'école en proposant une solution de garde artistique pour les 4-11 ans. En plus de permettre à de nombreuses familles de concilier vie personnelle et vie professionnelle, l'objectif réussi de Môm'Didot est de permettre la démocratisation de la pratique artistique, mais aussi d'animer une vie de quartier, de créer du lien social et de soutenir la création artistique tout en développant des relations avec d'autres entités assurant une mission d'intérêt général.

Depuis son ouverture en 2012, Môm'Didot a à cœur de mettre en place des projets citoyens et engagés. Ainsi, l'équipe, accompagnée d'intervenants extérieurs, organisera des projets artistiques sur le thème de la consommation responsable à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique à l'économie, en particulier locale, et favorable à une bonne santé. Des ateliers spécifiques sont envisagés autour de la thématique de la réduction des déchets, de la sensibilisation à la consommation durable et à la transmission de bonnes pratiques visant à préserver l'environnement. En plus de favoriser la rencontre et la coopération entre habitants, le projet Môm'Didot implique de travailler avec nombre d'acteurs déjà bien connus dans l'arrondissement pour leur travail en faveur de la transition écologique et de l'innovation sociale : Vrac, la Marmite Anti-Gaspille, Solicycle, la Panaméenne, etc. Un livret de recettes écoresponsables et proposant un répertoire des acteurs travaillant sur la consommation responsable sera distribué dans les deux locaux des différents partenaires.

---

### DÉLIBÉRATION N° 140

– **2022 DDCT 78 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101 500 €) à 25 associations pour le financement de 29 projets**

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DEVE 22 : Appel à Projets PARIS Sème 2 - Subventions en investissement (224 272 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole**

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Je suis très contente de vous soumettre cet appel à Projets PARIS Sème à l'occasion de sa deuxième édition qui prévoit des subventions en investissement pour un montant de 224 272 € au niveau parisien et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

Depuis 2014, la Ville soutient le retour de l'agriculture de proximité au plus près des citoyens, car cette agriculture urbaine contribue à la lutte contre les îlots de chaleur, au développement des circuits courts, de proximité et à la biodiversité ainsi qu'à la création d'emplois et favorise le développement du lien social, sensibilise les citoyens et les plus jeunes en particulier aux enjeux de ce type d'agriculture.

Deux années de crise sanitaire ont mis en évidence à quel point l'agriculture urbaine et de proximité est un enjeu pour l'avenir tant pour les questions de l'approvisionnement alimentaire des villes que pour des questions environnementales. De fait, la relocalisation en milieu urbain et périurbain de la production agricole et la promotion des circuits courts deviennent des enjeux appréciés sous un jour nouveau.

C'est pourquoi je vous propose de bien vouloir répondre favorablement à la demande de la structure Les Tontons Flowers installée depuis 2021 sur la petite ceinture, à proximité du tunnel Friant, dans un container.

En effet, les porteurs de ce projet développent et mettent en œuvre la diffusion aux Parisiens et Parisiennes de micropousses et de plantes aromatiques cultivées via l'hydroponie en circuits ultracourts. On commence à trouver ces micropousses chez nombre de restaurateurs de l'arrondissement. La structure organise régulièrement des rencontres avec les habitants et des habitantes afin de sensibiliser aux enjeux de l'agriculture urbaine et propose des moments très pédagogiques afin d'expliquer leur démarche et le processus de culture via l'hydroponie. Afin de les aider à structurer leur offre pédagogique et de rendre leurs produits accessibles à tous en appliquant

des tarifs préférentiels en faveur des personnes fragilisées, je vous propose d'attribuer une subvention de 14 060 € aux Tontons Flowers afin de financer l'achat de panneaux solaires, une clôture et une terrasse permettant l'accueil du public.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 141

– 2022 DEVE 22 : Appel à Projets PARIS Sème 2 - Subventions en investissement (224 272 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DEVE 41 : Subventions (10 000 € en fonctionnement et 5000 € en investissement) à cinq associations œuvrant pour la biodiversité

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PARISOT**

C'est une subvention destinée à Jardinot qui se consacre principalement à la promotion du jardinage écoresponsable en organisant des animations sur le jardinage, le jardinage naturel en particulier et le respect de l'environnement. Ces animations sont ouvertes au grand public et centrées à la biodiversité, aux bienfaits du jardinage, à la découverte de la permaculture. Elles répondent aux besoins des habitants d'en apprendre davantage sur l'environnement et l'écosystème qui les entoure.

J'en profite pour dire que Jardinot sera présent devant la cantine épicerie solidaire la Panaméenne, rue Didot, le 1<sup>er</sup> juillet de 16 h 00 à 18 h 00 afin de faire découvrir ou redécouvrir des plantes potagères.

Je vous demande donc d'approuver la subvention de 3 000 € à Jardinot afin qu'elle puisse continuer à développer ses actions de sensibilisation au jardinage écoresponsable.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 142

– 2022 DEVE 41 : Subventions (10 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement) à cinq associations œuvrant pour la biodiversité

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DEVE 42 : Subventions (95 000 €) à huit associations et un organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Je vous sou mets une subvention d'un montant de 95 000 € destinés à diverses associations parisiennes, dans l'une d'elles se trouve dans le 14<sup>e</sup>, l'association Biocycle.

Le but de cette association créée en 2015 est de lutter contre le gaspillage sous toutes ses formes et en particulier le gaspillage alimentaire, de lutter contre toutes les formes de précarité et d'exclusion par l'action de relais de l'aide alimentaire, mais également de favoriser la création d'emplois destinés à l'insertion de jeunes travailleurs.

L'association Biocycle collecte et redistribue en vélo-triporteurs les invendus alimentaires des professionnels au profit d'associations d'aide alimentaire.

En ce qui concerne notre arrondissement, Biocycle collecte sur les marchés Edgar Quinet et Brune mais également auprès de Biocoop et de restaurants d'entreprises. Les denrées sont redistribuées à une douzaine d'associations partenaires, notamment Aurore, la Marmite Anti-Gaspille et L'Armée du Salut.

Considérant que cette association participe à la politique publique qui favorise les projets en faveur de l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble du territoire parisien, je vous demande de bien vouloir approuver la demande de subvention de l'association Biocycle d'un montant de 10 000 € qui lui permettra d'organiser des ateliers de sensibilisation, d'animation, des débats, etc. contre le gaspillage alimentaire.

---

**DÉLIBÉRATION N° 143**

– **2022 DEVE 42 : Subventions (95 000 €) à huit associations et un organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable**

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DDCT 72 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2<sup>e</sup> enveloppe)**

*Rapporteuse : M. Zoubir GHANEM*

**M. GHANEM**

Cette délibération a pour objectif de financer 30 projets dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville. Il s'agit de la deuxième enveloppe. Parmi ces 30 projets, il y aura six nouveaux projets. La totalité de cette subvention s'élève à 58 500 € avec un certain nombre de projets pour des associations comme Art sous X, Amasco, Carrefour 14, la compagnie À force de rêver ou encore la Régie de quartier Flora Tristan.

---

**DÉLIBÉRATION N° 144**

– **2022 DDCT 72 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2<sup>e</sup> enveloppe)**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DDCT 58 : Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions pour sept associations
- 2022 DDCT 68 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions)
- 2022 DDCT 73 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 15 projets associatifs)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

#### **M. GHANEM**

La DDCT 58 est une subvention de 12 500 € pour Apaso qui soutient notamment les familles monoparentales dans le quartier Porte de Vanves. En 2021, 15 mères ont été aidées et accompagnées et 23 enfants ont été touchés par cette action.

La DDCT 68 a été évoquée précédemment. Il s'agit de subventionner le LOREM qui a son FabLab dans la cité scolaire Villon.

Pour la DDCT 73, il s'agit d'aider l'accorderie qui déménage, passant du 6 rue Maurice Bouchor au 3 rue Maurice Bouchor, afin de l'accompagner dans ses travaux d'aménagement de leurs nouveaux locaux.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 145**

- 2022 DDCT 58 : Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions pour sept associations

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs  
Pour : 29 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 146**

- 2022 DDCT 68 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions).

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs  
Pour : 29 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

### DÉLIBÉRATION N° 147

- 2022 DDCT 73 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 15 projets associatifs)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DEVE 44 : Subventions (330 730 €) versées à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

#### **M. DURAND**

C'est une subvention versée à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle pour l'entretien de la Petite Ceinture. Concernant le 14<sup>e</sup> arrondissement, c'est l'association Études et chantiers qui intervient sur le linéaire de cette Petite Ceinture. Il en est de même dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Le montant de la subvention pour les deux arrondissements est de 83 000 €. Il s'agit de confier l'entretien horticole à des structures qui privilégient l'insertion professionnelle dans le cadre du nettoyage du site et de la gestion écologique de ces espaces verts, la gestion de ce petit patrimoine ferroviaire et éventuellement l'accueil et l'animation des sites ouverts. Depuis la mise en place sur l'ensemble de Paris, les quatre associations ont accueilli environ une quarantaine de salariés. En tout, plus de 600 personnes ont été accompagnées par ces structures.

---

### DÉLIBÉRATION N° 148

- 2022 DEVE 44 : Subventions (330 730 €) versées à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DVD 55 : Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173 541 €) à 10 associations et conventions associées

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

#### **M. DURAND**

Il s'agit du soutien aux associations vélo dans le cadre du Budget Participatif. Il s'agit du projet de 2019 qui s'intitulait « faciliter les déplacements » et qui a été financé à hauteur de 700 000 €. Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, trois associations sont concernées :

- Développement, animation vélo solidaire qui anime la vélo école Paris Sud pour l'apprentissage du vélo auprès des adultes et des enfants débutants pour une subvention de 5 500 € d'investissement ;
- L'association Études et chantiers dans sa version Solicycle qui anime des actions vélo école depuis 2015 et possède un atelier porte de Vanves pour 3 000 € d'investissement ;
- Le RÉPAR, Réseau parisien des ateliers de réparation vélo participatifs et solidaires, qui travaille notamment dans les quartiers Politique de la Ville dans le 14<sup>e</sup> pour 10 000 € d'investissement.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 149

- 2022 DVD 55 : Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173 541 €) à 10 associations et conventions associées

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29 dont 4 pouvoirs
Pour :	29 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

- 
- 2022 DVD 59 : Convention d'occupation du domaine public avec la Société d'Études et d'Aménagements des Anciennes Carrières des Capucins (SEADACC)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

#### **M. DURAND**

La DVD 59 concerne l'aménagement des anciennes carrières dites des Capucins, situées sous Port-Royal. Les carrières sont accessibles au niveau du boulevard Port-Royal ou de la rue de la santé. Il s'agit d'une association bénévole qui travaille à la conservation et à la mise en valeur de ses anciennes carrières où nous trouvons des dalles de tunnels et des plaques datant du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1999, le Conseil de Paris avait voté la demande de la DRAC ou un classement au titre des monuments historiques et ce classement n'a toujours pas été réalisé. Nous pouvons continuer cette demande occupation du domaine public pour cinq ans afin de poursuivre la mise en valeur et la valorisation du site.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 150

- 2022 DVD 59 : Convention d'occupation du domaine public avec la Société d'Études et d'Aménagements des Anciennes Carrières des Capucins (SEADACC)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29 dont 4 pouvoirs
Pour :	29 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSOL 27 : Mois Parisien du Handicap. Subventions à 17 associations et conventions ou avenants avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

C'est une belle subvention qui concerne le Mois Parisien du Handicap qui va se terminer dans quelques jours. Elle est de 37 600 € pour 17 associations.

Le Mois Parisien du Handicap a pour but de promouvoir l'apport des Parisiens en situation de handicap à la vie de la cité et de sensibiliser les Parisiens aux questions de handicap et d'accessibilité.

Dans le 14<sup>e</sup>, la 13<sup>e</sup> édition du Mois Parisien du Handicap a été coordonnée par la mairie et pour la sixième édition pour les bénévoles du conseil local du handicap.

Des événements se sont déroulés depuis le 31 mai et se termineront le 2 juillet sur tout l'arrondissement.

Nous avons l'association Arzazou à qui nous proposons une subvention de 1 000 € dans le cadre du Mois Parisien du Handicap pour ses ateliers d'arts plastiques, pour l'initiation aux pratiques artistiques et plastiques envers les enfants et les adultes en situation de handicap. Ces ateliers se tiennent dans le 14<sup>e</sup> arrondissement tous les mardis de juin, soit quatre séances de deux heures.

Pour l'association Bête à Bon Dieu production, nous proposons 4 000 € toujours dans le cadre du Mois Parisien du Handicap. Elle a participé au forum le 11 juin avec des discussions à visée philosophique avec discussion accessible en langue des signes. Le 24 juin, elle a organisé le Festival Philoscène, atelier philosophique à la bibliothèque Brassens sur le thème « désir de liberté ».

La compagnie Idées Baladeuses a organisé le cadre du Mois Parisien du Handicap des ateliers de découverte et de sensibilisation. Le 21 juin, nous avons eu un spectacle sur le parvis de la mairie au moment de la Fête de la musique.

L'association Exponentielle est une compagnie de danse à laquelle nous avons attribué 3 000 € pour un spectacle chorégraphique et des discussions pour sensibiliser le public en situation de handicap. La représentation aura lieu mardi 28 juin à la salle des fêtes.

Il y a l'association Les Chemins de la danse avec 3 500 € pour des performances chorégraphiques et musicales qui réunissent des artistes en situation de handicap ou non avec des collaborations artistiques.

Pour l'association Personimages, 1 800 € sont proposés pour des opérations de sensibilisation, des expositions de tableaux réalisés dans le cadre de l'atelier et des spectacles de musique au centre social et culturel Didot. Il y a également eu une participation au forum du handicap du 11 juin.

### **M. GUENANEN**

Je voudrais faire une rapide intervention pour saluer le travail réalisé au quotidien par ma collègue Catherine CHEVALIER quant à la mise en place d'une véritable politique municipale de proximité à destination des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap. En témoignent les actions mises en œuvre à l'occasion du Mois Parisien du Handicap dans notre arrondissement.

Je travaille avec elle sur la question de la mise en accessibilité des locaux commerciaux. Lors de la préparation du retour des terrasses estivales, c'était un vrai sujet sur lequel nous avons pu travailler avec le conseil local du handicap.

Le sujet du handicap dans l'espace public est trop souvent le parent pauvre des politiques publiques à Paris. Je voulais profiter de cette délibération pour remercier Catherine, une élue capable de penser la ville de demain dans toutes ses composantes pour toutes et tous.

---

### DÉLIBÉRATION N° 151

– 2022 DSOL 27 : Mois Parisien du Handicap. Subventions à 17 associations et conventions ou avenants avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DDCT 27 : Subventions (269 989 €) à trois associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Cette délibération concerne une subvention de 269 989 € qui peut être attribuée à trois associations le projet EIF-FEL avec la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat avec le Fonds asile immigration (FAMI) pour le programme 2021-2027.

La maîtrise du français est un levier fort pour lutter contre l'exclusion et favoriser l'accès à l'emploi, au logement et à la vie sociale. La Ville est engagée aux côtés de l'État et de la région pour favoriser l'usage du français. Sous l'égide du Service Égalité, Intégration, Inclusion de la DDCT avec l'appui de la DASCO, de la DAE et de la DSOL, le projet Réseau EIF-FEL mis en place avec trois associations partenaires : le Centre Alpha à Choisy, le CEFIL et Paroles Voyageuses.

Le Réseau EIF-FEL a permis de renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs mobilisés autour des personnes avec des besoins en français (évaluation, orientation, parcours de formation adaptée et formation des professionnels).

Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, nous avons le Centre Alpha Choisy qui travaille sur le sud de Paris. Nous avons des lieux de permanences : mission locale, pôle emploi, pôle social, mairie, mission locale, mairie annexe et maison des réfugiés.

La Ville de Paris souhaite renforcer la dynamique enclenchée et étendre les actions Réseau EIF-FEL à un plus large périmètre parisien. Ce Réseau EIF-FEL 3 s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis six ans de janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour poursuivre son développement de permanences et couvrir l'ensemble des arrondissements comptant des quartiers prioritaires.

---

### DÉLIBÉRATION N° 152

– 2022 DDCT 27 : Subventions (269 989 €) à trois associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DDCT 80 : Subventions (10 500 €) à six associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

C'est une subvention de 10 500 € à six associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

La collectivité parisienne apporte annuellement son soutien à environ 23 000 apprentis en leur faisant bénéficier de formation en français à visée sociale ou insertion professionnelle au plus près de leurs besoins.

Pour cette délibération, je vous propose d'accorder le soutien de la Ville pour le 14<sup>e</sup> à la compagnie À force de rêver, dont l'objectif est de développer des relations avec des artistes, tous domaines artistiques, de concevoir, réaliser, diffuser des spectacles de création et manifestation auprès de tous publics avec une subvention de 1 500 € et signature d'une convention annuelle.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 153**

– 2022 DDCT 80 : Subventions (10 500 €) à six associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSOL 25 : Subventions (176 500 €) à 11 associations et conventions avec cinq d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Il s'agit d'une subvention de 176 500 € à 11 associations et conventions avec cinq d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et au répit aux familles. C'est un programme parisien en matière de handicap, d'inclusion et d'accessibilité universelle qui encourage les initiatives associatives favorisant l'accès aux loisirs et aux vacances qui constituent un enjeu de développement personnel et collectif.

Je vous propose d'accorder, pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, 5 000 € à l'association Mobile en ville pour son action de promotion d'accessibilité des villes aux usagers. Elle promeut l'usage du patin à roulettes pour son expertise en matière d'accessibilité en personnes à mobilité réduite. En partenariat avec la RATP et la SNCF, elle organise des randonnées en fauteuil roller, des moments conviviaux et des formations au handicap moteur. Elle a également participé au forum du handicap.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 154

- 2022 DSOL 25 : Subventions (176 500 €) à 11 associations et conventions avec cinq d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DSOL 26 : Subventions (106 500 €) à 10 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

C'est une subvention de 106 500 € à 10 associations et conventions toujours dans le contexte de la politique parisienne en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous proposons un projet de délibération pour le 14<sup>e</sup> pour accorder une subvention de fonctionnement de 20 000 € à Personimages. Cette association travaille au centre social Didot et à l'association Anne Bergunion.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 155

- 2022 DSOL 26 : Subventions (106 500 €) à 10 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DTEC 26 : Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Cette délibération concerne l'approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore ayant valeur de plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Ce nouveau PAES répond un enjeu majeur de santé publique et de qualité de l'environnement. Le nouveau PAES vise à développer un panel d'actions pour les comportements et les activités, notamment en lien avec les terrasses, les bruits des chantiers, les livraisons, la logistique urbaine, etc.

Une consultation parisienne a eu lieu au courant du mois de novembre 2021 et jusqu'à début janvier 2022 sur la plateforme de consultation en ligne qui a permis de recueillir plus de 140 propositions et plus de 3000 arguments. Le 14<sup>e</sup> arrondissement, nous avons tenu une présentation de ce plan en réunion publique. Les propositions des habitants ont permis de faire un ajustement des actions proposées dans le plan initial.

La nouvelle version du PAES présenté aujourd'hui prend en compte, dans la mesure de son périmètre de compétence et de la prise en compte de l'ensemble des politiques sociales, environnementales et économiques de la municipalité, les aspirations exprimées par le public dans le cadre de la consultation. Il constitue un document de référence pour l'amélioration du cadre de vie des Parisiens dans le cadre de cette mandature et poursuit et approfondit le travail déjà engagé sur le bruit dans l'environnement et le bruit du voisinage comme la pose de revêtement phonique sur la moitié du boulevard périphérique, l'aménagement de grandes places parisiennes, la limitation de vitesse, etc.

Je vous propose ainsi d'approuver ce plan d'amélioration de l'environnement sonore.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 156**

– **2022 DTEC 26 : Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public**

***Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI***

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DVD 69 : Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire**

***Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI***

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Cette délibération concerne le réseau de chaleur parisien.

Le Plan Climat Air Énergie parisien dessine un avenir pour une ville neutre en carbone à horizon 2050 adaptée aux aléas climatiques et résiliente face aux crises et aux chocs. Il fixe ainsi des objectifs globaux énergétiques pour le territoire parisien aux horizons 2030 et 2050, et notamment des objectifs spécifiques au réseau de chaleur.

En la matière, pour atteindre ces objectifs, la Ville de Paris s'est engagée à accélérer le verdissement du réseau de chaleur qui devra être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables et de récupération, densifier les raccordements, développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergie locales, sortir du charbon en 2024, convertir les centrales gaz/fioul en énergies renouvelables d'ici 2030, créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable (déchet, biomasse, récupération de chaleur).

Avec plus de 500 km de canalisations existantes enterrées, le réseau de chaleur urbain (RCU) de la Ville de Paris est le premier réseau de chaleur français et l'un des plus grands réseaux de chaleur au monde. Chaque année, il distribue environ 20 % de l'énergie totale livrée par l'ensemble des réseaux de chaleur français.

Le classement du réseau de chaleur consiste à définir une zone géographique, appelée « zone de développement prioritaire » (ZDP), sur laquelle les bâtiments ont l'obligation d'étudier le raccordement au réseau de chaleur et de s'y raccorder s'ils n'apportent pas de solutions plus écologiques ou plus économiques. Sur le 14<sup>e</sup>, cela concerne le site de Saint-Vincent-de-Paul.

Compte tenu de l'intérêt indéniable et stratégique de ce réseau pour l'atteinte des objectifs de transition écologique de la Ville de Paris renforcé par le contexte de crise énergétique actuelle que subissent fortement les Parisiens et les Parisiennes, il est proposé de confirmer la volonté de la Ville de classer le réseau de chaleur, en précisant ses caractéristiques afin que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 157**

– 2022 DVD 69 : Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DPMP 5 : Subventions (22 500 €) et conventions avec deux structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

**M. ANTONELLI**

Comme vous le savez puisque nous en avons déjà parlé au dernier Conseil d'Arrondissement, les actions de prévention de la délinquance figurent parmi les priorités du contrat de ville de la Ville de Paris. Ces actions visent à faciliter l'insertion et à sécuriser les parcours de jeunes susceptibles de tomber en délinquance.

Sur cette délibération, pour le 14<sup>e</sup>, il s'agit d'attribuer 2 000 € à l'association Tatane, association avec laquelle nous avons l'habitude de travailler. Ces ateliers sportifs et citoyens rencontrent un très grand succès Porte de Vanves auprès des jeunes filles et garçons.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 158**

– 2022 DPMP 5 : Subventions (22 500 €) et conventions avec deux structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSOL 20 : Subventions (6 341 099 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Cette délibération porte sur des subventions pour les centres sociaux parisiens. Dans notre cas, il s'agit du centre géré par Carrefour 14 situé rue des Mariniers et du centre Maurice Noguès.

Ces centres sont des équipements de proximité qui soutiennent le lien social et l'animation des quartiers et qui sont ouverts à l'ensemble de la population.

Pour Carrefour 14, je vous propose de voter une subvention de 168 112 € au titre du fonctionnement global du centre. Il s'agit d'un renouvellement. Il y a également une subvention, pour un projet intitulé « famille ensemble », de 2 500 € au titre de la famille et de la petite enfance et 1 000 € au titre de la DDCT. Pour le projet « loisirs enfants », nous proposons une subvention de 2 500 € au titre de la Politique de la Ville et 1 000 € au titre de la direction des affaires scolaires. Pour le projet « festival quartiers en culture », nous proposons 1 000 € de subvention au titre de la politique de la ville. Ce festival s'est tenu le 11 juin dernier sur la place Alice Guy.

Le centre Noguès est un acteur incontournable du quartier de la Porte de Vanves notamment par son animation de la place Marthe Simard sur différents temps tout au long de l'année. Samedi dernier, il y a eu la fête du jeu. Comme d'habitude, c'est extrêmement réussi. Vous les retrouverez tous les jeudis cet été avec des animations spécifiques.

Au titre de l'année 2022, je vous propose de leur accorder une subvention au titre du fonctionnement global de 232 066 €, qui est une reconduction, et 2 000 € au titre de la vie associative pour leur projet animation et vie de quartier.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 159**

– 2022 DSOL 20 : Subventions (6 341 099 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSOL 24 : Subventions (3 735 031 €) à huit associations et un organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et un volet protection de l'enfance

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Avant cette délibération, je voulais vous inviter à vous rendre à la fête des associations du quartier Porte de Vanves qui se tiendra le mercredi 29 juin de 16 h 00 à 19 h 00. Vous retrouverez tous les partenaires du quartier.

La DSOL 24 est une subvention pour l'ESI René Coty géré par le CASVP. C'est un espace solidarités insertion. C'est le seul à Paris accueillir les familles.

En 2021, ils ont accueilli 17 254 personnes. Ils ont une place importante dans le tissu de la solidarité comme acteur auprès de personnes en très grande précarité.

Pour 2022, nous proposons de voter une subvention de 444 550 € qui correspond aux deux ESI gérés par le CASVP, René Coty et l'ESI du 16<sup>e</sup> arrondissement.

---

### DÉLIBÉRATION N° 160

- 2022 DSOL 24 : Subventions (3 735 031 €) à huit associations et un organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et un volet protection de l'enfance

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs  
Pour : 29 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DSOL 32 : Subventions (158 500 €) et conventions avec cinq associations au titre des espaces de proximité et pour la mise en œuvre d'actions d'animations de la vie sociale dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Cette délibération porte sur une subvention pour l'association Le Moulin. Il s'agit d'une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2022 qui vient compléter la subvention de fonctionnement global de 2021. Pour information, l'association a été en forte augmentation d'activité l'année dernière, notamment sur tout ce qui concerne les permanences administratives, l'espace public numérique et les ateliers informatiques.

---

### DÉLIBÉRATION N° 161

- 2022 DSOL 32 : Subventions (158 500 €) et conventions avec cinq associations au titre des espaces de proximité et pour la mise en œuvre d'actions d'animations de la vie sociale dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs  
Pour : 29 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DSOL 38 : Six subventions (montant total : 734 204 €), pour les associations : les Restaurants du Cœur, l'Un est l'Autre, la Chorba et Notre Dame de Tanger, pour leurs actions d'aide alimentaire et conventions

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Il s'agit d'une délibération qui porte sur des subventions pour des associations d'aide alimentaire.

Pour le 14<sup>e</sup>, elle porte sur l'action des Restaurants du Cœur qui est une action parisienne en particulier dans le 14<sup>e</sup> où ils ont une activité importante depuis 25 ans. Les différentes activités visées sont les maraudes bénévoles véhiculées et alimentaires qui distribuent chaque soir une vingtaine de repas aux personnes sans-abri, la distribution de colis alimentaires à la halle Julia Bartet qui concerne près de 800 bénéficiaires par semaine et qui se poursuivra tout l'été et le camion « les gens de la rue » installé

place de l'Île-de-Sein cinq soirs par semaine qui nourrit 150 bénéficiaires chaque soir. Cet été, le camion sera sur site du lundi au vendredi et le dimanche soir.

Je vous propose donc une subvention d'un montant de 190 000 € pour ces actions d'aide alimentaire. C'est une subvention qui concerne l'action parisienne.

---

### DÉLIBÉRATION N° 162

– 2022 DSOL 38 : Six subventions (montant total : 734 204 €), pour les associations : les Restaurants du Cœur, l'Un est l'Autre, la Chorba et Notre Dame de Tanger, pour leurs actions d'aide alimentaire et conventions

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSOL 57 : Subventions (539 330 €) et conventions avec quatre organismes pour la gestion de deux centres d'hébergement, d'une maraude et d'un accueil de jour pour jeunes en situation de précarité

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Cette délibération concerne la bagagerie du 14<sup>e</sup>. En attendant la finalisation des travaux de rénovation du site prévu pour l'installation pérenne de la bagagerie, l'association a installé une bagagerie provisoire au sein du plateau temporaire aménagé dans l'ancien couvent de l'impasse Reille. Nous avons déjà eu l'occasion de délibérer sur cette occupation temporaire en janvier dernier. Il est proposé aujourd'hui d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 480 € au titre des loyers de cette occupation provisoire pour l'année 2022.

**M. ANTONELLI**

Je voulais rappeler le soutien du groupe Paris en commun à la bagagerie 14. Ce projet émane directement des citoyens. Jérôme parlait tout à l'heure du Moulin café. C'est à peu près la même chose. Il s'agit de citoyens engagés dans les Conseils de quartiers aux diverses associations de notre arrondissement. Ce projet a reçu un excellent accueil populaire lors d'un vote du budget participatif. C'est un projet consensuel. L'équipe de bénévoles qui a pris en charge ce projet a surmonté de nombreux obstacles et a toujours fait preuve de patience et d'abnégation.

Le groupe Paris en commun les salue et les aidera à continuer leur travail.

---

### DÉLIBÉRATION N° 163

– 2022 DSOL 57 : Subventions (539 330 €) et conventions avec quatre organismes pour la gestion de deux centres d'hébergement, d'une maraude et d'un accueil de jour pour jeunes en situation de précarité

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSOL 59 : Subventions (94 600 €) à 14 associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Il s'agit de subventions à des associations pour des actions d'insertion sociale.

Pour le 14<sup>e</sup>, nous avons d'abord l'association Montparnasse Rencontres pour ses actions d'accès au droit et d'insertion des personnes en situation de grande précarité. Pour l'accompagnement scolaire, il est proposé une subvention de 8 700 € qui est une reconduction du montant de 2021. Pour l'accompagnement des plus démunis afin de faciliter leur accès au droit, il est proposé une subvention de 8 400 € qui est en baisse, car ils ont demandé moins cette année, ce n'est pas une décision de la ville. Pour leur action d'animation linguistique, il est proposé une subvention de 9 000 € qui est une reconduction du montant de l'année précédente. Cela fait au total une subvention de 26 100 € pour 2020.

Nous avons également le Réseau Môm'Artre pour leur action d'accompagnement à la scolarité. Ils suivent 701 enfants de tous niveaux. Pour cette action, nous proposons sur une subvention de 8 000 €.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 164

– 2022 DSOL 59 : Subventions (94 600 €) à 14 associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSOL 50 : Subventions (11 500 €) à quatre associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention de fonctionnement à des associations qui proposent une offre culturelle et de loisirs diversifiés et de qualité, à destination des seniors parisiens.

La collectivité parisienne soutient ces initiatives visant à développer et mieux faire connaître aux seniors l'offre culturelle et de loisirs existant sur le territoire et à leur en faciliter l'accès afin de lutter contre l'isolement social facteurs de vulnérabilité de perte d'autonomie.

Pour le 14<sup>e</sup>, cela concerne l'association Café associatif Pernety et son café associatif Le Moulin à Café. Son action fondée sur des principes de démocratie active, de démocratie participative, de mixité sociale et d'éducation populaire en fait un espace de vie sociale intergénérationnel et interculturel. Cet espace développe un modèle économique solidaire créé au fil des ans en réponse à un besoin social identifié et exprimé par les habitants.

Le café, véritable lieu ressource pour les seniors du quartier, propose, pour 2022, de renforcer ses actions en multipliant les ateliers très diversifiés : ateliers d'arts plastiques, couture, échec, gym douce, jeux de société, soutien scolaire, tai-chi, théâtre jardinage.

Par ailleurs, dans le cadre de la « Semaine Bleue », l'association anime thé dansant, atelier d'écriture, atelier de collage, élaboration de menus, podcast avec des seniors.

Je vous propose d'accorder à cette association une subvention de 3 500 € au titre de 2022, reconduction du montant de 2021.

Toujours pour le 14<sup>e</sup>, nous avons l'association Compagnie Avril Enchantée. Elle évolue depuis des années dans le champ de la production et de la formation artistique, notamment théâtrale et musicale, et développe des projets visant le renforcement du lien social intergénérationnel.

Installée sur le 15<sup>e</sup> arrondissement, l'association souhaite développer son action vers le quartier de la Porte de Vanves. Ce projet sera susceptible de créer des passerelles entre les habitants des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> mais également entre les partenaires, les maisons de quartier, les associations, les antennes jeunes, les associations de seniors, les maisons de retraite, les collègues et lycées.

Pour 2022, elle porte un projet de création théâtrale intergénérationnelle. L'objectif est, par un acte de création artistique partagée, de redonner de l'énergie et de l'enthousiasme et d'utiliser le théâtre pour un mieux-être physique et moral. Cette action se décline en plusieurs étapes : des ateliers d'écriture, des récoltes de parole et de témoignage, des ateliers de théâtre pour s'entraîner et des répétitions aboutissant à un spectacle final. Cela permettra aux bénéficiaires de tout âge et toute provenance d'avoir une part encore active dans la création.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 5 000 € pour 2022.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 165**

– **2022 DSOL 50 : Subventions (11 500 €) à quatre associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle**

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2022 DSOL 53 : Subventions (19 800 €) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs**

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Cette délibération propose d'accorder une subvention de fonctionnement à neuf associations qui par la pluralité de leurs activités proposent une offre culturelle et de loisirs diversifiée et de qualité à destination des seniors parisiens.

La collectivité parisienne soutient les initiatives des associations visant à développer et mieux faire connaître aux seniors l'offre culturelle et de loisirs existant sur le territoire parisien et à leur en faciliter l'accès afin de lutter contre l'isolement social, facteurs de vulnérabilité et de perte d'autonomie.

Dans le 14<sup>e</sup>, Arzazou promeut la mixité sociale, la collaboration de liens intergénérationnels avec son projet d'ateliers intergénérationnels autour du livre et de l'illustration. L'association propose de réunir des binômes composés d'un senior et d'un enfant autour de la lecture dans le cadre d'ateliers réguliers et d'un projet de création de livrets thématiques. Il est question de redonner le goût de la lecture tout en valorisant les souvenirs des seniors. Ce sont des ateliers mensuels de deux heures regroupant seniors et enfants de 6 à 10 ans sous forme de binômes. L'association travaille en partenariat avec les écoles

et les EHPAD du 14<sup>e</sup> pour développer son action. Je vous propose de lui accorder une subvention de 1200 € au titre de cette première demande.

Hanullim organise des cours d'initiation théâtrale gratuits à destination des seniors habitant la Cité de l'Eure et, plus généralement, le quartier Didot-Porte de Vanves. Les ateliers se tiennent au sein du Club Seniors de l'Espace Maindron, géré par l'association Florimont. Elle propose de s'initier à la pratique théâtrale et s'engager dans une démarche de création artistique. Son projet senior cité, un théâtre engagé pour les seniors, est soutenu depuis 2020 par la Ville de Paris : 30 ateliers de théâtre et d'improvisation de 2 heures 30, tous les vendredis matin au Club Seniors de l'Espace Maindron. Je vous propose de lui accorder une subvention de 1 500 €. C'est une reconduction.

---

### DÉLIBÉRATION N° 166

– 2022 DSOL 53 : Subventions (19 800 €) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2022 DSP 21 : Subventions (31 000 €) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Dans l'exercice de ses missions de protection de l'enfance, la Ville de Paris accueille plus de 9000 enfants placés dans des établissements ou en familles d'accueil. La collectivité a renouvelé son engagement dans le cadre de son schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025 à renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes pour éviter des conduites à risques.

L'objectif principal est d'inscrire durablement la prévention des conduites à risques dans les foyers accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (de 12 à 28 ans).

Cette délibération propose d'apporter un soutien à quatre associations ayant une compétence et un savoir-faire en matière de prévention des conduites à risques auprès des mineurs et des jeunes majeurs accueillis dans les foyers.

AREMEDIA, le Kiosque Info Sida et toxicomanie, Oppelia et Union pour la défense de la santé mentale - la Corde Raide mettent en place des programmes de prévention adaptés aux contextes des foyers, à savoir des interventions régulières afin d'inscrire la prévention dans leur fonctionnement, la co-intervention des structures de prévention afin de favoriser la complémentarité des réponses, des interventions sur site et sur mesure pour privilégier la proximité et l'adaptation aux besoins recensés au sein des établissements.

Au regard de leurs activités, je vous propose de signer des conventions annuelles d'objectifs et d'accorder un total de 31 000 € de subventions au titre de 2022, notamment, au regard de leur activité dans le 14<sup>e</sup>, 3 000 € pour l'Union pour la défense de la santé mentale - la Corde Raide, 10 000 € à Oppelia et 13 000 € à AREMEDIA.

---

### DÉLIBÉRATION N° 167

- 2022 DSP 21 : Subventions (31 000 €) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d’actions de prévention des conduites à risques dans les foyers

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Suffrages exprimés :	29 dont 4 pouvoirs
Pour :	29 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

- 2022 DSP 47 : Dotations (1 805 347 €) et avenants pour le financement des centres de planification et d’éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Ce projet de délibération a pour objet de fixer pour le montant des dotations de fonctionnement des 10 centres de planification et d’éducation familiale (CPEF) qui sont désormais appelés « centres de santé sexuelle » (CSS) gérés par des organismes de droit privé ainsi que d’autoriser la signature d’avenant aux huit conventions en cours pour la période 2021-2023.

À Paris, ces centres sont partagés entre les catégories de gestionnaires suivants : la collectivité parisienne gère quatre centres en régie directe, l’AP-HP gère neuf centres et huit organismes de droit privé gèrent 10 centres.

Les missions, l’organisation et le fonctionnement des CPEF/CSS sont prévus par le Code de la santé publique. Ce sont des consultations médicales relatives à la fécondité, la contraception, la sexualité et la prévention des infections sexuellement transmissibles, des entretiens individuels de conseil conjugal et la diffusion d’informations collectives de prévention.

Le 14<sup>e</sup> est doté d’un CPEF, l’institut Alfred Fournier, 25, boulevard Saint-Jacques. Cet institut est un centre de santé conventionné qui comprend un centre de planification et d’éducation familiale depuis 2019. Compte tenu des éléments financiers et d’activités, nous vous proposons de fixer la participation de la Ville de Paris au financement du CPEF de l’institut Alfred Fournier à 80 203 € au titre de l’année 2022 et de signer un avenant à la convention annuelle d’objectifs en cours du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je remercie les équipes de l’institut Alfred Fournier, car c’est un très grand centre de santé secteur 1 dans le nord de notre arrondissement.

---

### DÉLIBÉRATION N° 168

- 2022 DSP 47 : Dotations (1 805 347 €) et avenants pour le financement des centres de planification et d’éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Suffrages exprimés :	29 dont 4 pouvoirs
Pour :	29 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

## QUESTIONS

– Q14 2022 02 : Question déposée par Mme Marie-Claire Carrère Gée relative à l'utilisation des bouches de lavage dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

### **M. SAINTE-ROSE**

Depuis plusieurs mois est observée, dans les secteurs Alesia-Didot et Daguerre, une utilisation des bouches de lavage particulièrement inhabituelle. Pour certaines, le débit est tel qu'une partie de la chaussée est inondée, stations Vélib' comprises. Pour d'autres, elles fonctionnent des jours entiers sans nécessairement d'intervention de nettoyage. Bien que la production de cette eau non potable soit garantie par la ressource Seine, on peut se demander si cette éventuelle utilisation excédentaire ne pourrait pas être employée à meilleur escient, pour l'arrosage public par exemple.

En effet, les milliers de mètres cubes de cette eau déversés chaque jour dans les rues de Paris finissent dans les eaux usées et entraînent notamment le rejet de tonnes de saletés de la chaussée ou du trottoir (mégots, etc.), ce qui augmente le volume d'eau à traiter avant rejet dans la Seine.

Le propos n'est naturellement pas de remettre en cause l'utilité de ces 13 000 bouches de lavage dans Paris, réseau historique et unique au monde datant du Second Empire, mais d'essayer de mieux comprendre si leur emploi est toujours pertinent, coordonné et maîtrisé. En effet, ces bouches de lavage ne sont vraiment utiles que si une personne ou un engin mécanique passe le balai sur le trottoir ou sur la chaussée.

Enfin, alors que l'écologie doit être au cœur des politiques urbaines, de telles pratiques pourraient apparaître comme paradoxales auprès des habitants qui - nous en sommes persuadés - aimeraient avoir une meilleure information sur l'utilisation de ces bouches de lavage et leur intégration dans le plan de propreté et d'entretien des rues de Paris. Nous savons, Madame la Maire, votre attachement aux questions de propreté de notre arrondissement, en témoigne sa dégradation au cours de votre premier mandat. Nous vous saurions donc gré de nous apporter des éclaircissements sur les points suivants : auriez-vous des éléments complémentaires permettant de justifier cette utilisation inhabituelle ? Avez-vous prévu de remédier à cet état de fait en agissant auprès des services de propreté ? Est-il prévu d'informer les Parisiens, et a minima les habitants du 14<sup>e</sup> sur l'utilisation de ces bouches ? En effet, il n'en est fait mention qu'une seule fois sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

### **M<sup>me</sup> MATMATI**

Je vous remercie pour vos questions sur le sujet des bouches de lavage. La Ville de Paris possède deux réseaux d'eau : un potable et un impropre à la consommation. Cette eau impropre sert ainsi au nettoyage de la chaussée et à l'arrosage de certains parcs publics. Comme vous l'avez stipulé, ce réseau d'eau est redistribué sur les 13 000 bouches de lavage dans toute la capitale. Il convient de préciser que les coulages effectués dans les caniveaux depuis les bouches de lavage sont très précieux pour la qualité du nettoyage des rues du 14<sup>e</sup> arrondissement. Lors de la précédente mandature, il y avait également un point sur la propreté et un respect de l'engagement porté par la Ville et la mairie du 14<sup>e</sup>. L'écoulement de ces eaux permet en effet d'effectuer un service de qualité et de garantir un nettoyage efficace.

La division territoriale de la direction de la propreté et de l'eau reconnaît qu'il est toutefois possible qu'il ait pu y avoir de manière momentanée et exceptionnelle des oublis de la part des agents de la propreté qui ont pu laisser couler une bouche de lavage pour une durée trop importante et aussi potentiellement mal refermer ces bouches de lavage. À cet effet, un rappel des chefs d'atelier de la direction de la propreté et de l'eau est effectué auprès des agents concernés pour les inciter à faire preuve d'une plus grande vigilance pour assurer ainsi la fermeture de la fin du traitement de secteur afin d'éviter tout risque d'écoulement de gaspillage.

Concernant l'information d'une utilisation inhabituelle, il est important de souligner que les rues mentionnées sont comprises dans le secteur traité par le nouvel atelier 14B créé en décembre 2021 qui intervient sur la tranche horaire 12 h 30-20 h, ce qui peut expliquer le constat d'une ouverture plus fréquente de ces bouches de lavage sur la journée. Cela représente une présence accrue des agents de la propreté et une amélioration de l'état de propreté sur ce secteur.

De manière globale, l'utilisation de ces bouches de lavage est coordonnée par la DPE du 14<sup>e</sup> pour garantir une utilisation optimale sur l'arrondissement.

– Q14 2022 03 : Question déposée par Mme Marie-Claire Carrère Gée relative aux épaves de vélos

#### M. SAINTE-ROSE

L'utilisation du vélo a connu une augmentation significative à Paris au cours des trois dernières années, accélérée par la crise sanitaire.

À l'essor de ce mode de locomotion est associée une contrainte nouvelle, l'augmentation du nombre d'épaves de vélos et de vélos abandonnés ainsi que celle des accroches « sauvages » aux grilles, panneaux de signalisation et parfois mobilier urbain entraînant parfois l'occupation intempestive de sorties de garage, un désagrément des habitants en rez-de-chaussée d'immeubles, voire des dangers pour les piétons sur les trottoirs.

Répondre à cette situation par une seule augmentation du nombre d'emplacements vélos apparaît simpliste et possiblement en contradiction avec d'autres usages de l'espace public. Ne serait-ce pas le moment de mettre en place et d'appliquer une politique sérieuse pour remédier à ce problème ?

Lorsque l'on a de grandes ambitions en faveur du développement des mobilités douces en essayant de suivre la voie des Pays-Bas ou du Danemark, il est aussi bon d'aller jusqu'au bout des choses, comme le font ces deux pays, et je suis bien placé pour le savoir, ayant perdu deux vélos dans la fourrière aux Pays-Bas. Il est en effet louable d'encourager ce type de mobilités en effectuant les aménagements adéquats (pistes cyclables, espaces réservés, points d'accroche), mais il serait tout aussi louable de sanctionner les abus afin d'assurer une utilisation juste et harmonieuse de ces mêmes aménagements.

Certains arrondissements parisiens affichent clairement les règles théoriques qui sont appliquées et qui mettent en lumière la nécessaire coordination entre la préfecture de police et les services de la Ville afin d'assurer cet enlèvement, mais quid du 14<sup>e</sup> arrondissement ?

Madame la Maire, pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements sur ce sujet à savoir : quelle est la politique mise en œuvre dans le 14<sup>e</sup> concernant sur les vélos abandonnés et en voie d'épavisation ? Si une telle politique existe, comment les habitants en sont-ils informés ? Pouvez-vous vous engager à examiner désormais la pertinence d'investissements supplémentaires pour l'aménagement de l'espace public au regard des besoins réels des cyclistes en milieu urbain, en excluant les prétendus besoins qui résultent d'un mésusage de l'espace public par certains propriétaires de vélos ?

#### Intervenant

Je souhaiterais juste illustrer par de la pratique et des chiffres les propos qui viennent d'être tenus. Je me suis livré à l'exercice de relever les épaves dans ma rue. J'ai fait le parcours des métros Mouton-Duvernet à Pernety, soit à peu près 800 m, et j'ai relevé 76 épaves, soit une toute les 10 m.

Le deuxième constat que j'ai fait est qu'en les signalant, je me vois objecter assez fréquemment par l'application et ceux qui la gèrent quand l'épave n'est pas enlevée le motif qu'elle est complète. J'ai discuté de cela avec M. Antonelli. Nous avons abouti à la conclusion qu'il y avait la nécessité de mettre en place d'autres mesures. J'ai refait le constat ce soir. Au 31 rue Brézin, il y a 12 vélos, il y a 11 épaves, et il n'y a aucune place pour stationner. Pour développer le vélo, le premier des critères est de pouvoir se garer. Il y a beaucoup d'endroits où ce n'est pas possible à cause de cela.

#### M<sup>me</sup> MATMATI

Je vais répondre sur la partie technique et la politique mise en œuvre dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Les épaves à vélo font l'objet d'un signallement particulier qui donne lieu à une prise en charge de ces épaves qui sont ensuite recyclées et valorisées via un circuit spécifique en partenariat avec une structure de recyclage de l'économie sociale et solidaire.

Ces signalements répondent à une grille de lecture précise pour qualifier les vélos en « épave ». Le premier critère est quand le vélo est privé d'éléments indispensables à son utilisation normale, insusceptible de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols ou non identifiable. Dans ce cas, le vélo est considéré comme un déchet.

Dans les éléments servant à l'identification d'un vélo épave, nous aurons plusieurs dégâts cumulés sur le vélo, donc plusieurs accessoires manquants, des pneus à plat, des roues tordues, le guidon hors service ou manquant, les freins hors service également, la roue arrière manquante pour vol au dépouillement, les chaînes, les dérailleurs, les pédales ou les chambres à air manquants, détériorés, rouillés, la valeur pécuniaire du vélo. Nous avons ensuite des indicateurs secondaires tels que des feuilles ou divers débris accumulés autour du vélo ou le vélo semblant être dans un état d'abandon.

Nous avons des éléments ne permettant pas de classer un vélo comme épave : la roue avant et la selle manquantes, enlevées en général par le propriétaire pour éviter le vol sur la voie publique.

Un seul service, la DPMP, s'occupe du classement d'un vélo en épave. On considère que les agents de la ville, de par leur expérience, jugent de l'état d'épave des vélos. On fait ainsi appel à leur discernement.

Sur 2021, 131 signalements d'épaves ont été réalisés par la DPMP dans les différents quartiers du 14<sup>e</sup> et il y a eu 68 signalements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La procédure sur laquelle nous communiquons est la suivante : si un habitant ou une habitante constate qu'un vélo est abandonné et dégradé sur la voie publique, il faut faire appel à l'application « Dans ma rue » ou appeler le 39 75. Les services de la division territoriale sont également disponibles et ont un téléphone accessible. Le service central de la DPMP envoie ensuite un agent de son unité. Si l'agent constate que le vélo est une épave, il colle une étiquette de demande d'enlèvement et adresse un relevé descriptif à la direction de la propreté et de l'eau. La DPE, plus précisément le service de la fonctionnelle, organise par la suite une tournée d'enlèvements. Afin de rationaliser les rotations et les déposes, les itinéraires sont effectués et regroupés en fonction des quantités d'épaves signalées. Cela peut aussi interférer sur les délais d'intervention qui sont d'environ deux à trois semaines. Ces épaves sont ensuite stockées et mises à disposition d'associations partenaires pour recyclage.

Pour rappel, lors du dernier conseil d'arrondissement, la délibération DPE 4 portait notamment sur la signature d'une convention avec le Réseau des ateliers vélo participatifs et solidaires parisiens, RÉPAR. Ainsi, sur 2019, 2300 vélos ont pu être traités par ce réseau, initialement via la récupération gratuite du gisement de vélos d'épaves retirés par la direction de la propreté, stockés à la déchetterie de la Porte des Lilas puis pris en charge par l'association pour être remis en circulation ou démontés pour réutilisation des pièces.

#### **M. DURAND**

Pour répondre à la dernière question où je m'étonne de voir opposés les « besoins réels » à de « prétendus besoins », je pense que les besoins de stationnement vélo sont bien réels et que nous sommes encore en deçà de ce que nous devrions faire. C'est pourquoi nous continuons de le faire et nous nous sommes dotés d'un plan vélo jusqu'en 2026 très ambitieux avec 130 000 nouvelles places, dont 38 000 en arceau sur l'espace public, dont 1000 seront dédiées au vélo cargo. Il y en a un premier exemple aux abords du Parc Montsouris.

Un travail sera également fait avec Île-de-France Mobilité pour placer 40 000 nouvelles places sécurisées à proximité des gares ou aux gros points intermodaux. Dans le 14<sup>e</sup>, je pense évidemment à la très grande vélo-station que nous avons à Montparnasse, mais nous aurons aussi un travail très développé sur la Porte d'Orléans en fin de mandature. Il y aura également des places hors point d'intermodalité et un travail avec les bailleurs et les copropriétés pour créer 50 000 nouvelles places dans le privé, dont 1500 sur les sites de la Ville de Paris, notamment pour les agents de la ville.

Vous allez aussi voir fleurir des arceaux vélo aux abords des passages piétons, puisque la loi LOM (loi d'orientation mobilité) nous oblige à garantir la co-visibilité des passages piétons, c'est-à-dire qu'en amont d'un passage piéton dans le sens de la circulation voiture ou vélo quand il y a des contresens, nous devons libérer les 5 m précédant ce passage piéton. Nous ne devons pas y faire de places de stationnement. Par contre, nous pouvons y mettre des arceaux vélo. J'en profite pour dire que nous ne pouvons pas mettre non plus de terrasse. Ainsi, un certain nombre d'arceaux vélo seront en amont des passages piétons dès que nous referons les rues, sachant que nous avons l'objectif, qui est aussi une obligation légale, que l'ensemble des passages piétons soit mis en conformité au plus tard le 31 décembre 2026. Nous aurons donc davantage d'arceaux vélo.

#### **M. SAINTE-ROSE**

Je souhaiterais répondre sur différents points.

Merci, Mme MATMATI, pour ces précisions, mais j'ai l'impression qu'il s'agit de précisions sur les épaves. Bien que la question soit effectivement intitulée « épave de vélos », elle porte aussi sur les vélos abandonnés. Par exemple, aux Pays-Bas, quand on laisse son vélo n'importe où plus de trois mois, même s'il est en bon état, il est enlevé.

Je trouve assez fou de reporter toujours la responsabilité sur « Dans ma rue ». Je trouve difficile pour des personnes de spontanément aller dénoncer pour qu'un vélo soit enlevé alors que ce doit être le travail de la mairie ou de la préfecture.

Enfin, selon vos critères d'épavisation, j'aimerais avoir des éléments plus quantitatifs sur combien de vélos épaves sont en moyenne enlevés chaque mois dans le 14<sup>e</sup>, étant donné les éléments ajoutés par Monsieur avant.

Pour finir sur une note plus positive, je me réjouis que ces épaves soient valorisées et recyclées une fois enlevées de leur point d'attache.

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Concernant les chiffres, sur le premier semestre, on a eu 68 signalements. Il ne s'agit pas forcément de 68 vélos, car un signalement peut englober plusieurs vélos. Il y en a eu 138 sur 2021.

À partir du moment où les services reçoivent le signalement et que les vélos sont en critère « épave », ils sont collectés. Ils ne sont pas laissés sur la voie publique. Si le vélo est considéré comme abandonné et respecte les critères d'une épave, il est collecté.

**M<sup>me</sup> PETIT**

On pourra poursuivre le suivi de ce sujet. De toute façon, nous vous enverrons la réponse écrite avec les signalements. Les conseils de quartiers peuvent s'en emparer. Un signalement « Dans ma rue » est souvent fait par des cyclistes qui les constatent eux-mêmes. Il faut que nous ayons un rythme soutenu d'enlèvement d'épaves.

Merci pour ces deux questions.

---

## VŒUX

– **V14 2022 09 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Montsouris Dareau relatif à la sauvegarde du Couvent Reille**

**Représentante du Conseil de Quartier**

Merci beaucoup de nous écouter. Je sais que vous connaissez tout ce sujet. Ce qui est intéressant est la démarche que suivent les habitants.

Comme vous pouvez tous lire le vœu sur Internet, je vais dire ce qui n'est pas écrit. Dans les considérants, nous avons commencé par montrer plutôt les potentialités du site au regard des exigences climatiques, de l'environnement, de la biodiversité... Vous êtes très conscients de tous ces problèmes. C'est au regard de ces exigences que nous avons voulu regarder le potentiel du site. C'est ce potentiel qui va s'imposer à tout propriétaire qu'il soit public ou privé, qu'il soit un opérateur... Nous devons tous nous y soumettre.

Nous sommes très conscients qu'il y a un enjeu social. Mais ce n'est peut-être pas le lieu pour du logement quantitatif, social ou privé. Si on veut du logement, on peut valoriser une fonction de résidence pour laquelle le couvent est fait par essence.

C'est en considérant tout cela que nous voulons appeler votre attention sur le fait que l'on peut surseoir à statuer. En effet, si la Ville refuse le permis, elle risque un recours du propriétaire, car il y a eu des engagements précédents. Attention, ce n'est pas forcément au nom du PLU. Si elle refuse le permis, elle aura à coup sûr le recours des habitants et ils iront jusqu'au bout, car il y a une appréciation du PLU dans tous les sites patrimoniaux de ce type. S'il y a un recours des habitants, la Ville est peut-être moins ennuyée, mais le promoteur l'est beaucoup plus. C'est pour cela que sont faits les sursis à statuer, et c'est pourquoi nous vous appelons à surseoir à statuer. Il ne s'agit pas simplement de bloquer un projet, mais d'autoriser une réflexion plus tempérée et plus soucieuse des deux options possibles. C'est ce que nous allons regarder avec le cabinet de M. Grégoire lundi prochain.

Merci de votre écoute.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Isabelle, pour la présentation de ce vœu et le travail assidu du Conseil de Quartier sur le sujet.  
Des élus souhaitent-ils intervenir ?

**M. DURAND**

Je remercie le Conseil de Quartier pour la présentation et le vœu qui a été rédigé et qui fait suite à un long travail de la commission Reille sur cette parcelle.

Au sein de la majorité municipale, nous avons eu une position claire depuis le début des débats sur ce projet, à savoir que nous voulions préserver au maximum l'espace vert protégé, les arbres présents et lutter contre la densification et les hauteurs trop grandes. Cette volonté a permis d'engager des discussions exigeantes et de lui faire modifier plusieurs fois son projet et différents permis qu'il a déposés. Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, la position du promoteur évolue assez peu et que dans l'état actuel, le projet n'est toujours pas satisfaisant.

Il est vrai qu'il reste une dernière possibilité qui est d'anticiper notre prochain PLU bioclimatique que j'espère suffisamment exigeant pour qu'un projet de la sorte ne puisse être accepté dans l'état actuel. Cette arme est le sursis à statuer. C'est une arme juridique qui peut parfois être à double tranchant et qui paraît le seul moyen de stopper l'avancée du projet et de ne pas aboutir à un avis favorable.

Aussi, le groupe écologiste votera le vœu du Conseil de Quartier et portera au Conseil de Paris la position très ferme de demander à la Ville de surseoir à statuer sur ce projet.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je remercie le Conseil de Quartier pour son vœu. Je me réjouis aussi de l'évolution des positions du groupe écologiste telles qu'elles viennent d'être exprimées. Je ne sais pas si vous étiez au dernier Conseil de Paris, M. DURAND. J'y ai déposé un vœu allant dans le même sens. Malheureusement, le groupe écologiste ne l'avait pas voté. Je me réjouis que nous puissions avancer. Je l'avais déposé à la suite d'une deuxième prise de position de la commission du Vieux Paris qui, ayant pris acte de la diminution des surfaces à créer dans le nouveau projet d'In'Li, a estimé que ces évolutions étaient bien trop minces pour que la commission revienne sur sa résolution initiale de 2020.

Je sais, Madame la Maire, que vous ne vous êtes pas prononcée en faveur des projets du promoteur. Il faut évidemment surseoir à statuer, mais je pense que la Ville de Paris, qui est une grande ville, a tous les moyens de rechercher, le cas échéant sans le promoteur si elle le juge utile ou avec lui, une solution alternative. Il faut que le promoteur comprenne clairement que ce projet n'aboutira pas. Le promoteur a envie de construire et de gagner de l'argent, c'est son métier. Ce n'est pas une œuvre caritative. Mais nous savons tous qu'il n'y a pas de projet immobilier rentable sur ce site sans compromettre des objectifs auxquels nous tenons tous : la préservation des espaces verts, la préservation de l'harmonie paysagère, la préservation du site, du bâtiment, etc. Il faut que le promoteur comprenne qu'il ne pourra pas y avoir d'opération rentable sur ce sujet. Quand nous avons de tels sujets où il n'y a pas de bonne solution évidente, il me semble que cela entre vraiment dans les missions de la Mairie de Paris et j'espère que M. Grégoire vous le dira aussi, que les dernières semaines auront porté conseil et que la Ville prendra toute sa part dans la recherche d'un projet alternatif. Je suis sûre que nous pouvons le trouver sans préemption par la Ville de Paris, ce qui coûterait très cher actuellement. Il y a des instituts de recherche, des universités, etc. Ce site peut accueillir des projets très variés. Il est possible d'y faire des résidences. Mais cela ne peut pas être un projet immobilier rentable. Nous le savons tous. Maintenant, il ne reste plus qu'à faire.

Je me réjouis de l'évolution du groupe écologiste sur lequel j'avais beaucoup compté jusqu'ici et qui était plutôt aux abonnés absents, sauf dans les discours. J'espère que nous allons pouvoir y arriver. M. DURAND, même si vous n'êtes pas conseiller de Paris, vous pouvez suggérer à vos collègues du groupe écologiste de Paris d'amender un peu leur vœu pour qu'il soit plus engageant. Pour l'instant, il ne s'adresse qu'au promoteur en disant que ce qu'il fait n'est pas bien. Cela ne va pas suffire. Il faut que la Ville de Paris s'engage pleinement dans ce dossier.

## **M. GUENANEN**

Guillaume a retranscrit fidèlement la position de l'ensemble de la majorité sur le fond du vœu. Agnès BERTRAND, qui n'est pas là ce soir pour des raisons médicales, aurait exprimé la position du groupe Paris en commun.

Sur le fond, nous ne pouvons pas nous satisfaire du projet en l'état. Carine mène des discussions pour que nous puissions faire évoluer à la fois la réhabilitation du foyer, la baisse de la densité sur le projet privé qui est proposé, une meilleure intégration dans l'environnement et une préservation de la vitalité des arbres. Au sein de la majorité, nous partageons tous et toutes cette position sur le fond. Cela a été d'ailleurs rappelé lors de la publication du communiqué de presse en février dernier.

Nous avons eu également des échanges avec les services de la Ville de Paris. Je remercie le Conseil de Quartier d'avoir porté le vœu qui nous permet de discuter du fond juridique de la proposition qui est apportée. La direction des affaires juridiques nous a fait un point précis sur la question du sursis à statuer. Il n'est aujourd'hui pas possible juridiquement d'activer ce dispositif tant que la concertation sur le règlement du futur PLU en novembre 2022 n'est pas achevée. Comme cette solution juridique n'est pas activable en l'état après analyse des services juridiques de la Ville de Paris, qui nous ont fourni un document écrit pour que nous puissions, en raison, nous prononcer sur ce point, il ne nous paraît pas aujourd'hui possible de voter en faveur de ce vœu pour le groupe Paris en commun.

Je dissocie bien la réponse sur la forme juridique de la proposition du fond du vœu sur lequel nous n'avons pas d'opposition au sein de la majorité.

## **M. DE FARAMOND**

Je rejoins ce qui a été dit par Guillaume DURAND sur le fond du projet : il n'est pas acceptable en l'état. C'est pourquoi le groupe Génération.s votera ce vœu du Conseil de Quartier. Notre rôle pour nous battre pour la préservation paysagère, la baisse de la densité du projet et la vitalité des arbres est aussi d'écouter les habitantes et les habitants du quartier qui remet en question ce projet comme nous le faisons depuis un certain temps.

Je dois dire ma surprise de trouver en vous, Mme CARRÈRE-GÉE, une alliée précieuse contre les promoteurs et des opérations rentables qui ne devraient pas avoir lieu. Je pense que nous avons beaucoup de combats à mener et j'espère que nous les mènerons ensemble contre les promoteurs, pas simplement dans le 14<sup>e</sup> mais également dans l'Ouest parisien pour faire du logement social face aux locaux de bureaux inoccupés.

## **M<sup>me</sup> PETIT**

Je vais répondre en mon nom, c'est-à-dire au nom de celle qui va donner un avis consultatif sur ce projet de permis de construire. Je pense très simplement que le sursis à statuer intervient trop tôt et qu'il est fragile d'un point de vue juridique et d'un point de vue du code de l'urbanisme. On ne peut actionner cette possibilité que plus tard dans la procédure de révision du Plan local d'urbanisme. Néanmoins, nous continuerons à nous opposer très fermement au projet qui est actuellement en cours d'instruction. Je rappelle que nous avons déjà refusé trois fois le projet de permis de construire, y compris le projet modificatif qui est introduit et qui est en cours d'instruction. C'est un projet qui va à l'encontre de ce que nous nous apprêtons à faire dans le cadre du futur PLU bioclimatique.

Je signerai à nouveau un avis défavorable que j'argumenterai en accord avec Agnès sur les points que nous répétons inlassablement auprès de la direction d'urbanisme, du promoteur et d'In'Li qui est un acteur du logement intermédiaire : la préservation de la totalité des arbres présents aujourd'hui sur la parcelle, l'intégration dans l'environnement du point de vue de la santé environnementale sur une échelle un peu plus large que la parcelle dont In'Li et Emerige sont maintenant propriétaires, la baisse de la densité, et la recherche d'une possibilité alternative, possible ou pas, pour le foyer.

Le temps de l'instruction du permis est avant le mois d'août. De par ma position qui est celle de la personne qui va signer un avis, je ne prendrai pas part au vote ce soir. Néanmoins, je comprends celles et ceux qui veulent dans les prochains jours et prochaines semaines montrer tous les signaux et saisir toutes les occasions pour dire que ce projet est absolument incompatible. Si le permis est délivré à la fin du mois d'août, il dira l'inverse de ce que nous dirons pour le futur PLU bioclimatique.

Je ne prendrai pas part au vote, notamment par respect pour le travail que je mène avec Agnès BERTRAND sur ce dossier et par la cohérence que j'essaie de porter sur ce projet depuis 2018 en ayant voulu que tous les habitants du quartier et de l'arrondissement puissent avoir tous les éléments et être

associés à chaque étape. Je rappelle que nous avons des ateliers. Les habitants ont pu participer au jury d'architecture, participer aux réunions de concertation et obtenir l'ensemble des documents, pas forcément de la part d'Emerige et d'In'Li. Nous continuerons donc dans les prochains jours et les prochaines semaines à faire en sorte que ce projet tel qu'il a été déposé ne puisse pas voir le jour. C'est ce que j'ai redit à Emmanuel Grégoire. Nous le ferons savoir à nouveau à Emerige et à In'Li.

Je vous propose de passer au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 169**

**– V14 2022 09 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Montsouris Dareau relatif à la sauvegarde du Couvent Reille**

Article unique : Le vœu est adopté à la majorité.  
Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs  
Pour : 22 dont 1 pouvoir  
Contre : 4 dont 3 pouvoirs  
(D Antonelli, V Guenanen, H Mermberg, P Rabadan)  
Abstention : 2 dont 0 pouvoir  
(C Chevalier, A Ghaidi)  
Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir  
(C Petit)

---

**– V14 2022 10 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Mouton-Duvernet relatif aux conditions de concertation sur la révision du PLU - Plan Local d'Urbanisme**

**Représentant du Conseil de Quartier**

Je vais vous épargner la lecture du vœu, car vous l'avez. Je voulais simplement dire que vous venez de récompenser le travail fait par les Conseils de Quartier et les citoyens dans un sujet extrêmement sensible, je pense que vous ne manquerez pas d'apprécier le fait que sur le PLU lui-même, les appels à concertation et le rôle qui a été donné aux Conseils de Quartier ont été évidemment pris en charge par les référents PLU de différents Conseils de Quartiers qui à cette occasion, ont pu mesurer les difficultés qui leur étaient confiées en essayant d'appeler à la participation du public pour faire ce travail.

Dans ce travail, le vœu présenté aujourd'hui comme le vœu du Conseil de Quartier Mouton-Duvernet n'est pas le vœu du Conseil de Quartier Mouton-Duvernet. Il a été présenté à ce Conseil de Quartier, il a également été présenté au Conseil de Quartier Montparnasse Raspail et il a été voté dans les deux cas. D'autres Conseils de Quartier s'apprêtent à le présenter et le voter.

Le point sur lequel nous attirons votre attention est qu'il y a dans tous ces appels à participation un très gros risque qui est que quand ces appels à concertation ou participation ne donnent pas les bonnes conditions publiques pour pouvoir s'exprimer, il y a de la frustration, de la colère et surtout du désengagement.

Nous savons qu'il y avait une charte parisienne de la participation citoyenne qui définit un ensemble de conditions nécessaires pour assurer la bonne participation des citoyens. Nous souhaitons enrichir cette charte parisienne par un certain nombre d'éléments complémentaires qui garantissent réellement pertinence et légitimité au travail que vous sollicitez de la part des citoyens bénévoles pour venir compléter le rôle que vous avez vous, élus, dans la démocratie représentative.

Nous vous appelons aujourd'hui à voter ce vœu qui n'est qu'une première marche vers quelque chose sur lequel nous espérons pouvoir travailler avec vous et qui sera, comme cela a été fait dans d'autres lieux, comme la région Centre Val de Loire, une véritable charte de la participation citoyenne accompagnée d'un ensemble de missions et de moyens d'accompagnement qui garantisse réellement aux Conseils de Quartier et aux citoyens la capacité de vous apporter les compléments nécessaires sur tous les sujets préoccupant les citoyens du 14<sup>e</sup>.

M<sup>me</sup> PETIT

Merci, Christian, pour cette synthèse de la position de différents Conseils de Quartier.

Je vais exprimer la position de l'exécutif. Nous voulons d'abord remercier l'ensemble des habitants, des Conseils de Quartiers, des associations et des collectifs qui se sont investis dans des conditions un peu particulières. En effet, la concertation et le début du travail sur la révision du PLU n'ont pas pu se tenir non plus comme nous l'aurions aimé en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, je pense qu'il faut que nous reprenions bien ce que cela signifie quand, dès la suite des élections municipales, nous lançons une révision du plan local d'urbanisme. Ce plan local d'urbanisme date de 2006. Nous sommes en 2022. Le débat que nous venons d'avoir sur un projet de permis de construire montre qu'il y a absolument urgence, ce qui ne signifie pas précipitation, de notre point de vue à adopter et à respecter le rythme de révision du plan local d'urbanisme.

Les premières étapes ont été réalisées. Or, vous, conseillers de quartier, demandez de rallonger et de ne pas tout de suite passer à l'étape suivante. Je pense qu'il ne faut d'abord pas sous-estimer le travail qui a été fait et l'appropriation d'un sujet aussi complexe et difficile qu'est un plan local d'urbanisme. En termes de travail fait, il y a déjà eu l'animation et la tenue de ce comité de suivi et de ce comité de pilotage qui réunit l'ensemble des Conseils de Quartiers, qui se tient, qui travaille et qui produit des choses, car il y a une contribution sur les premières étapes du plan local d'urbanisme. Or, neuf cahiers ont été adressés dans le cadre de la concertation de la révision du plan local d'urbanisme. Il y a eu des réunions publiques, des ateliers de formation au forum urbain... Des ambassadeurs de la révision du PLU se sont mis à disposition et sont allés vers les habitants du 14<sup>e</sup> pour leur parler du plan local d'urbanisme. Enfin, il y a eu une exposition et un registre en mairie. À la rentrée de septembre, nous allons entrer dans le vif du sujet, mais nous n'allons pas rester que sur les grands principes qui ont été adoptés. Il faut maintenant que nous travaillions sur des parcelles, sur des sujets précis... Cela nous permettra de voir ensemble comment décliner, ancrer et illustrer l'application de ces grands principes. Par exemple, quand on a une parcelle aujourd'hui dédiée à la santé, est-ce que nous préservons cette fonction de soins et de santé et est-ce que nous la fixons plutôt que de considérer qu'elle puisse devenir un commerce ou juste une activité comme une autre? Il y aura également les sujets sur les espaces verts et les arbres et sur la façon de ramener plus de terres ou d'espace libre sans forcément d'usage pour permettre ces respirations. Il y aura la question sur comment faire plus pour produire du logement à la place de bureaux... Nous devons nous poser toutes ces questions.

Nous ne sommes pas favorables à votre vœu, d'une part car nous ne voulons pas retarder le processus, d'autre part car la première étape de phase de concertation a donné beaucoup de matières. Vous, Conseils de Quartier, la Ligue de protection des oiseaux, l'association Sauvons La Rochefoucauld, y compris le cahier de Monts 14 que nous lirons avec beaucoup d'intérêt ainsi que les référents PLU des Conseils de Quartier avez travaillé et produit.

L'objectif au 27 juin 2022 n'est pas de retarder et d'allonger le processus de concertation. Tous les outils ont été donnés et mis à disposition. C'est un sujet très difficile. Vous avez commencé à vous en saisir. À partir de la rentrée, nous serons là pour entrer beaucoup plus dans le vif du sujet parcelle par parcelle, quartier par quartier, sujet par sujet, grande thématique par grande thématique.

Au nom de toute la majorité municipale ainsi que d'Agnès que j'excuse à nouveau, mais qui vous aurait dit la même chose, nous ne voterons pas votre vœu, mais dès le mois de septembre, nous nous tiendrons à disposition pour dérouler un calendrier qui nous assurera vraiment de continuer ce travail avec beaucoup plus de détails sur les différents sujets qui vont nous emmener jusqu'à fin 2022 pour ensuite entrer dans une des dernières étapes de la révision du PLU en 2023.

De la part d'Agnès, il est prévu dès début septembre un comité de suivi. Le mercredi 5 octobre prochain, il y aura à nouveau une réunion publique. D'ici là, nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour élargir l'audience de cette réunion. Je ne doute absolument pas que nous réussirons à élargir l'audience quand nous pourrons poser les choses de manière très concrète, c'est-à-dire de travailler sur des sujets précis. Comment traiter La Rochefoucauld dans le cadre du futur PLU? Comment traiter le sujet Maine-Montparnasse dans le cadre du futur PLU? Comment traiter telle parcelle dans le cadre du futur PLU? Je pense que ces sujets vont mobiliser beaucoup plus d'habitantes et d'habitants sur des objectifs de résultats très concrets.

#### **Représentant du Conseil de Quartier**

Je pense que, dans votre réponse, vous avez essentiellement apporté des éléments qui concernaient le contenu. Quant à nous, nous posons une question qui concerne la méthode et les moyens de la

méthode. Nous sommes prêts à en discuter avec vous puisque vous donnez un calendrier. Je pense que, dans notre vœu, il y avait effectivement un problème de délai et vous avez rappelé les conditions dans lesquelles ce délai n'avait pas pu être réellement respecté. Je pense qu'il y a plus qu'une question de délai. Il y a la question d'un certain nombre de conditions pour pouvoir mobiliser les citoyens. Quand vous citez certains des résultats, sachez que cela a représenté un très gros travail pour les Conseils de Quartier. Nous souhaitons simplement vous dire que nous voulons travailler avec vous pour que ces conditions soient encore plus favorables.

Vous pouvez refuser ce vœu sous prétexte qu'il nous retarderait. Je pense que ce vœu n'est pas là pour nous retarder, mais pour nous faire avancer plus vite. Mais ce n'est pas grave, nous continuerons à travailler en tant que Conseil de Quartier.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour cette précision. Il faut savoir que les outils et les méthodes ont fait l'objet d'une délibération. Il est donc très compliqué d'enclencher un processus qui amènerait à réviser cette délibération. Mais rendez-vous en septembre pour poursuivre le travail.

---

### DÉLIBÉRATION N° 170

– **V14 2022 10 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Mouton-Duvernet relatif aux conditions de concertation sur la révision du PLU - Plan Local d'Urbanisme**

Article unique : Le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 5 dont 0 pouvoir

Contre : 24 dont 4 pouvoirs

(D Antonelli, A Bertrand, C Blauel, A Bouabbas, J Cabot, C Chevalier, M Cochard, E De Faramond, G Durand, A Ghaidi, Z Ghanem, V Guenanen, T Le Dez, F Letissier, J Marchand, S Matmati, H Mermberg, S Parisot, C Petit, O Polski, P Rabadan, H Sanches Ruivo, M Tonolli, C Villani)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous donne rendez-vous le mardi 27 septembre pour le prochain Conseil d'Arrondissement. Je salue le public qui est resté jusqu'à cette heure tardive et qui nous a encouragés et soutenus dans l'épuisement de cet ordre du jour. Je vous souhaite un bel été.

La séance est levée à 23 h 45.

Signature	Signature
	
Mme PETIT, Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement	M. BOUABBAS, 1 <sup>er</sup> adjoint à la Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement Secrétaire de séance